

RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



VALTOM
Valorisons notre avenir



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET
zéro
GASPILLAGE

Ce document présente les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de traitement des déchets pour l'exercice 2017.

Il se réfère directement aux rapports publics sur la qualité et le prix d'élimination des déchets des collectivités adhérentes au VALTOM.

Les ratios à l'habitant sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 01/01/2018.

1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 44 24 24 - F. 04 73 44 24 20
www.valtom63.fr

Directeur de publication : Olivier MEZZALIRA

Crédits photos : VALTOM - Vernéa - Echallier - CC Ambert Livradois Forez - Freepik
Conception et réalisation : Service communication du VALTOM
Impression : l'imprimeur.com - 200 exemplaires

Imprimeur labellisé et imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. pefc-france.org



SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS P5

SITUATION GÉNÉRALE P9

- 1 - le territoire
- 2 - l'organisation
- 3 - l'équipe
- 4 - les compétences
- 5 - les outils
- 6 - les modalités de gestion

PRÉVENTION P17

- 1 - le compostage
- 2 - les établissements témoins
- 3 - Organicité®
- 4 - TZDZG (territoire zéro déchet zéro gaspillage)

COLLECTE P23

- 1 - en porte-à-porte
- 2 - en point d'apports volontaires
- 3 - le bilan des collectes

TRANSFERT & TRANSPORT P31

- 1 - le transfert
- 2 - le transport

VALORISATION & TRAITEMENT P35

- 1 - la prévention
- 2 - le recyclage
- 3 - le réemploi
- 4 - la valorisation matière
- 5 - la valorisation organique
- 6 - la valorisation énergétique
- 7 - le pôle de valorisation Vernéa
- 8 - les ISDND (installations de stockage des déchets non-dangereux)
- 9 - les modes de valorisation et de traitement

INDICATEURS FINANCIERS P46

- 1 - le coût de la gestion
- 2 - la structure des charges
- 3 - le coût du traitement des déchets ménagers

COMMUNICATION P53

- 1 - une nouvelle vitrine web
- 2 - les supports
- 3 - la revue de presse
- 4 - à la rencontre des usagers
- 5 - des événements «anniversaire»
- 6 - 1^{ère} campagne d'information départementale

SYNTHÈSE P58

ÉDITO



20 ANS !

Le VALTOM a fêté, en 2017, 20 ans d'existence. Que de chemin parcouru par notre syndicat. Créé en 1997 par la volonté de femmes et d'hommes soucieux de leur environnement et de leur territoire, le VALTOM est aujourd'hui un acteur reconnu pour ses actions et ses performances. Je voudrais ainsi rendre hommage aux différents Présidents qui se sont succédés à la tête du VALTOM : André GAY de 1997 à 2008 et Gabriel GAY de 2008 à 2013.

Le chemin fut long et semé d'embûches mais le syndicat a gardé le cap pour afficher aujourd'hui un taux de valorisation de plus de 80% alors qu'il était de 39% en 2010. Le VALTOM et ses collectivités adhérentes peuvent être fiers d'afficher de tels résultats, reconnus au niveau national.

Notre passé fut riche, il faut maintenant savoir regarder l'avenir et surtout l'anticiper. Les collectivités vivent des moments difficiles et le domaine de la gestion des déchets n'est pas épargné.

En effet, nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins : extension des consignes de tri, tri à la source des déchets organiques, financement incitatif du service public, plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers, trajectoire exponentielle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ...

Nous allons devoir faire face à une véritable révolution. A nous, élus locaux, de prendre ensemble la bonne direction !

Même si l'Etat, de par le niveau de fiscalité qu'il impose aux collectivités et la baisse de ces soutiens aux actions de prévention et de valorisation, ne nous soutient pas voire nous freine dans nos initiatives, nous devons nous saisir de cette situation et la considérer comme une véritable opportunité :

- opportunité de repenser notre organisation afin de l'optimiser et d'améliorer nos performances,
- opportunité de proposer de nouveaux services aux usagers en lieu et place d'autres services plus réduits,
- opportunité de créer de nouveaux emplois locaux en réinjectant sur nos territoires les fruits de nos économies fiscales.

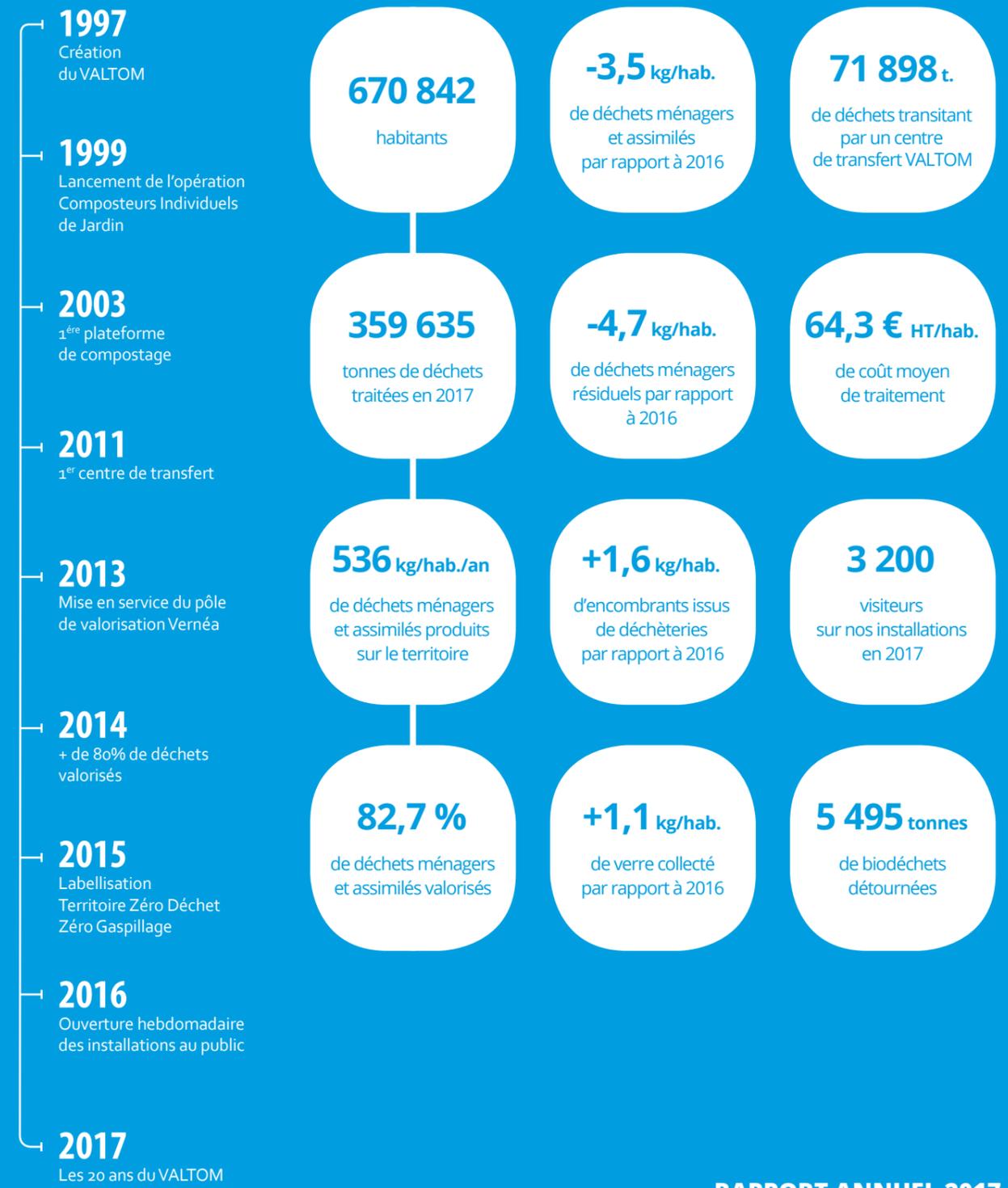
Le chemin est encore long et incertain mais je tiens d'ores et déjà à remercier les collectivités et nos partenaires pour leur soutien et leur engagement au quotidien.

Poursuivons ensemble nos efforts !

Laurent BATTUT
Président du VALTOM



FAITS MARQUANTS & CHIFFRES CLÉS



FAITS MARQUANTS

LE VALTOM A 20 ANS !

En 2017, le VALTOM a fêté ses 20 ans d'existence. De nombreux évènements organisés à l'occasion de cet anniversaire ont ponctué cette année particulière. De nouveaux projets ont vu le jour tels que la 1^{ère} consultation mutualisée pour la vente des matériaux issus du traitement des déchets et la 1^{ère} campagne de sensibilisation au tri à échelle départementale.

Le VALTOM et ses actions ont également pu rayonner au niveau national avec l'organisation du congrès annuel de l'association Amorce qui a réuni près de 750 participants venus de toute la France.

Tourné vers l'avenir, le syndicat, acteur incontournable de la gestion des déchets sur son territoire, travaille aujourd'hui au développement de projets de production d'énergie renouvelable produite à partir des déchets.



Octobre : 1^{ère} campagne d'information départementale

La 1^{ère} campagne de sensibilisation au tri du verre organisée sur l'ensemble du territoire du VALTOM

Janvier : Nouveau mode de tarification

Entrée en vigueur du nouveau mode de tarification du traitement des déchets ménagers



Octobre : Panneaux photovoltaïques

Partenariat VALTOM Sergies pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur des installations de stockage du territoire



Mars : Renouvellement de la gouvernance du VALTOM

Election de l'équipe exécutive du VALTOM par les 38 délégués



Novembre : 1^{ère} consultation mutualisée

1^{ère} consultation mutualisée pour optimiser la vente des matériaux issus du traitement des déchets



Octobre : Congrès national AMORCE

750 participants au congrès organisé cette année par le VALTOM à Clermont-Ferrand



Décembre : Diminution exceptionnelle de la contribution

Réduction du montant de la contribution de 2 à 3 € par habitant suite à des recettes supplémentaires pour le VALTOM



SITUATION GÉNÉRALE



SITUATION GÉNÉRALE

1
Président

4
Vice-présidents

38
Élus délégués au sein
du comité syndical

22
Agents

1 - LE TERRITOIRE

9 collectivités | **547** communes | **670 842** habitants

Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire. « **Produire moins, valoriser plus et maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriale** » sont les objectifs du VALTOM

définis dans sa feuille de route (VALORDOM 2 2015 - 2025) co-construite avec l'ensemble de ses collectivités adhérentes.

Celle-ci est cohérente avec le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Puy-de-Dôme, approuvé le 16 décembre 2014.

Depuis le 1er janvier 2014, le VALTOM exerce pleinement ses compétences : prévention,

transfert, transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les collectivités adhérentes au VALTOM (communauté d'agglomération, communautés de communes ou syndicats) ont la responsabilité de la gestion des collectes et des déchèteries (haut de quai + évacuation déchets) ainsi que du financement de l'ensemble du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

RÉPARTITION DE LA POPULATION DU VALTOM AU 1^{ER} JANVIER 2018

-  COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ
58 communes - 27 618 habitants
-  COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE MONTAGNE
17 communes - 14 855 habitants
-  COMMUNAUTÉ URBAINE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
21 communes - 286 190 habitants
-  SICTOM DES COMBRAILLES
41 communes - 17 824 habitants
-  SICTOM DES COUZES
47 communes - 26 580 habitants
-  SICTOM ISSOIRE BRIOUDE
160 communes - 95 325 habitants
-  SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD
33 communes - 18 160 habitants
-  SMCTOM HAUTE DORDOGNE
35 communes - 15 903 habitants
-  SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE
140 communes - 168 387 habitants



2 - L'ORGANISATION



Président du VALTOM :
M. Laurent BATTUT



1^{er} vice-président :
M. Marcel Aleo



2^{ème} vice-présidente :
Mme Claire Lempereur



3^{ème} vice-président :
M. Claude MASSEBŒUF



4^{ème} vice-président :
M. Guy MAILLARD

38 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes constituent le comité syndical. Chaque collectivité est représentée par 2 à 14 délégués selon sa population.

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Ambert Livradois Forez Communauté de communes 15 avenue du 11 Novembre 63600 Ambert	M. DAURAT Jean-Claude M. LUCHINO Albert	M. FARGETTE Frédéric M. GUENOLE Christian
Clermont Auvergne Métropole 64-66 avenue de l'Union Soviétique BP 231 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1	Mme PRIEUX Nicole M. BONNET Nicolas M. LAFFONT Alain M. HEBUTERNE Patrick M. ALEDO Marcel M. NEUVY Flavien M. PRONONCE Hervé M. BISSIRIEX Thierry M. ARNAL Olivier Mme IMBAUD Nadine Mme CANALES Marion M. ADENOT Dominique Mme BONNET Monique M. MULLER Didier	M. CERVANTES Jean-Christophe Mme ROGUE SALLARD Dominique M. NARANJO Florent M. RENAUD Michel Mme GUERMIT-MAFFRE Nadia Mme DUVERT Julie Mme SIMON Valérie M. PRIVAT Claude M. BARA Saïd Mme NOUHEN Françoise M. MELLOUKI Abdelmajid M. GUITTARD Pascal Mme BERNARD Valérie Mme BILLARD Marie-Hélène
Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 20 rue des Docteurs Dumas 63300 THIERS	M. GONIN Michel M. VIGNAUD Bernard M. BERTHUCAT Daniel Mme GIRY Nicole	M. DELPOSEN Marc M. PERCHE Serge Mme DUBIEN Ghislaine M. MEFTAH Abdelhraman
SICTOM Issoire/Brioude Z.A. Vieille-Brioude - BP 88 43102 Brioude Cedex	M. MASSEBŒUF Claude Mme CHASSIN Nicole M. DI GIAMBATTISTA Nicolas Mme DEGUI Marie-Christine	M. BERNARD Jean-Paul M. ROUX Bernard M. COUTAREL Bernard M. MAMET Odile
SICTOM des Combrailles 19 Grande rue 63700 Montaigut-en-Combraille	Mme LEMPEREUR Claire M. GAUVIN Jean-Noël	M. BOULEAU Bernard M. DEQUAIRE René
SICTOM des Couzes Le Treuil 63320 Saint-Diéry	M. MEALLET Roger Jean M. CHASSARD Frédéric	M. CHASSANG Jean-Pierre M. LACOSTE Gérard
SICTOM Pontaumur/Pontgibaud 4 rue du Commerce 63230 Pontgibaud	M. BATTUT Laurent M. FARGEIX Alain	M. ARCHAUD Claude M. SERVIERE Gilles
SMCTOM Haute Dordogne 4 route de Tulle 63760 Bourg-Lastic	M. BELLAIGUE Gilles M. BŒUF Jean	M. CLAMADIEU Yves M. SERRE Christophe
Syndicat du Bois de l'Aumône Zone de Layat II 13 rue Joaquin Perez Carretero 63200 Riom cedex	M. MOLINIER Jean-Claude M. MAILLARD Guy M. DOMAS Philippe Mme MOULIN Chantal M. CHAUVIN Lionel M. ROUX Thierry	M. POUZADOUX Jean-Paul M. MASSON Yannick M. BERARD Gérard M. DEMERE Jean-François M. DOLAT Gilles M. DARTOIS Gilles

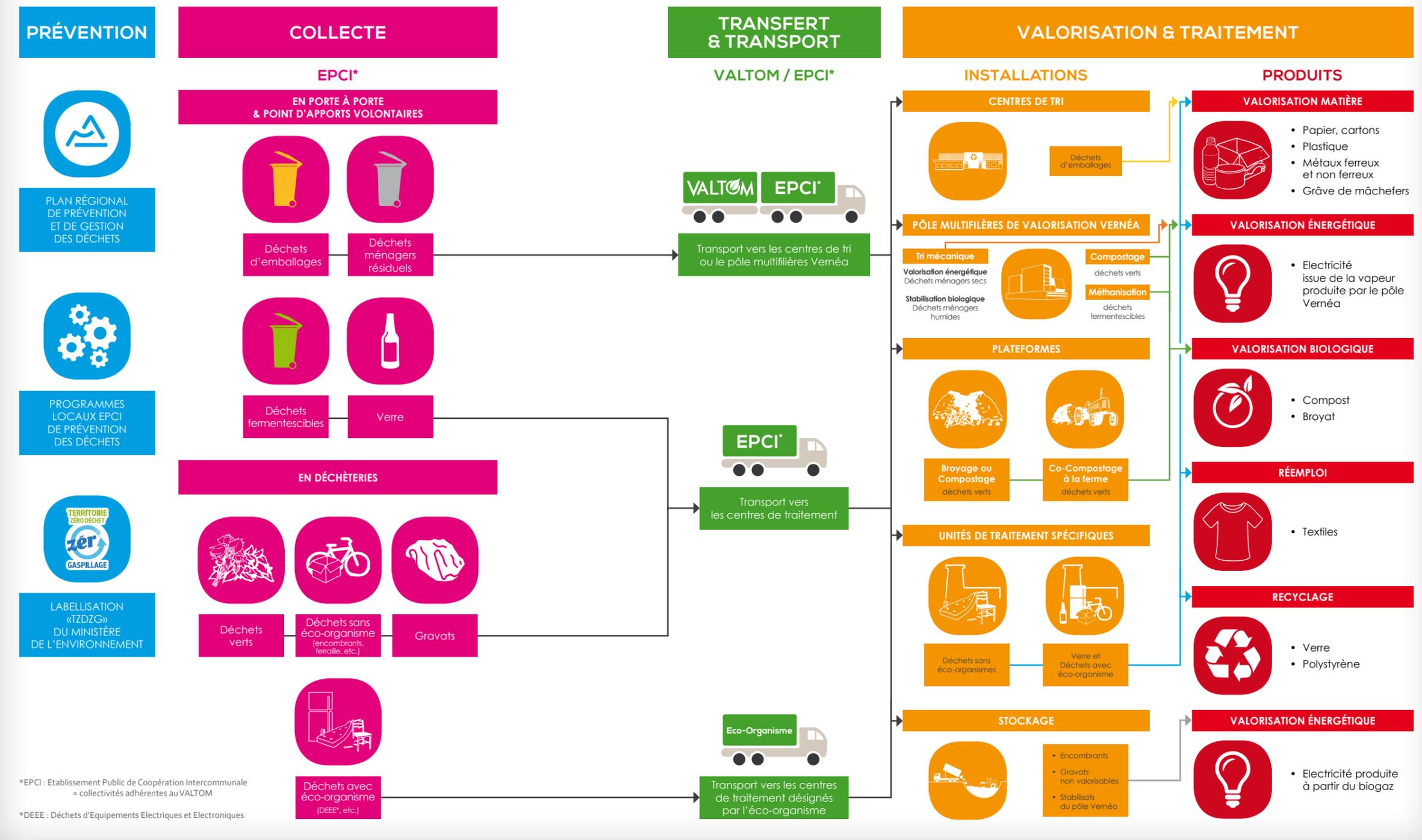
SITUATION GÉNÉRALE

3 - L'ÉQUIPE



4 - LES COMPÉTENCES

QUI FAIT QUOI ?



*TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

SITUATION GÉNÉRALE

5 - LES OUTILS

Afin d'assurer ses missions, le VALTOM dispose d'installations de transfert, de valorisation et de traitement, réparties sur son territoire.

A ces installations s'ajoutent celles de prestataires privés, qui valorisent une partie des déchets.

Par exemple, les déchets ménagers d'emballages sont triés par 3 entreprises locales sur leurs propres centres de tri.

A ce jour le VALTOM dispose de :

10 centres de transfert

- Riom,
- Saint-Eloy-les-Mines,
- Saint-Diéry,
- Lempdes-sur-Allagnon,
- Ambert,
- Issoire,
- Saint-Sauves-d'Auvergne,
- Courpière,
- Saint-Ours-les-Roches,
- Vertaizon

2 plates-formes de compostage

- Charbonnier-les-Mines
- Ambert

4 plates-formes de broyage

- Saint-Sauves-d'Auvergne,
- Saint-Eloy-les-Mines,
- Saint-Ours-les-Roches,
- Saint-Diéry

4 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

- Miremont,
- Saint-Sauves-d'Auvergne,
- Ambert,
- Clermont-Ferrand

1 pôle multifilières de valorisation et de traitement :

- Clermont-Ferrand



6 - LES MODALITÉS DE GESTION

LES DÉCHÈTERIES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM est en charge de la valorisation des déchets de déchèteries à l'exception des déchets sous contrat avec un éco-organisme, (verre, pneus, textiles, cartouches d'encre...).

VALORISATION DES EMBALLAGES MENAGERS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DU MARCHÉ
Tri des emballages ménagers	PRESTATION : CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, ECHALIER, PRAXY CENTRE	7 115 027 €

VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Traitement et valorisation des encombrants	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	3 107 616 €
Traitement et valorisation des cartons, papiers, métaux et bois	PRESTATION : ECHALIER, SITA, ONYX, PRAXY CENTRE, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT	1 109 655 €
Traitement et valorisation des gravats	PRESTATION : ECOVERT BOILON, PRAXY CENTRE, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT,	572 198 €
Traitement et valorisation des DDS et batteries	PRESTATION : ONYX, CHIMIREC, SITA	548 277 €
Traitement et valorisation des DASRI	PRESTATION : ONYX, SITA	0 €
Traitement et valorisation de l'amiante et des emballages vides souillés	PRESTATION : VEOLIA	18 488 €
Traitement et valorisation du polystyrène	PRESTATION : ONYX	1 800 €
Traitement et valorisation du placoplatre	PRESTATION : ECHALIER	60 566 €
Traitement et valorisation des plastiques durs et souples	PRESTATION : SITA	3 411 €

LES MARCHÉS

117 marchés sont engagés pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers pour un montant proche de **35 840 000 €** et générant localement plus de **200 emplois**.

VALORISATION DES DECHETS VERTS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Broyage et/ou compostage des déchets verts VALTOM	PRESTATION : ECOVERT BOILON, ONYX, TERRALYS	797 851 €
Gestion et exploitation des plates-formes de compostage VALTOM Charbonnier-les-mines et Ambert	PRESTATION : CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, PRAXY CENTRE	246 813 €
Traitement et valorisation des déchets verts	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	1 007 486 €

VALORISATION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET FERMENTESCIBLES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DU MARCHÉ
Valorisation des déchets ménagers résiduels et des biodéchets	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	20 649 193 €

VALORISATION, TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DES QUAIS DE TRANSFERT		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Transfert des déchets ménagers	PRESTATION : SITA	56 915 €
	CONVENTION DE COOPERATION : SICTOM DES COUZES, SICTOM ISSOIRE BRIOUDE, SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD, SIVOM D'AMBERT, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIÈRE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	447 877 €
Transport des déchets ménagers	PRESTATION : SITA, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, ECHALIER, MULTI TRANSPORT	543 650 €
	CONVENTION DE COOPERATION : SICTOM ISSOIRE BRIOUDE, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	492 357 €



PRÉVENTION

5 495 tonnes
de biodéchets
détournées

55 000
composteurs distribués
depuis 1999

28
établissements
témoins

4 100
élèves
sensibilisés

50
restaurants engagés
dans la démarche
Gourmet Bag

29 187
autocollants
stop pub
distribués depuis 2009

53
sites de collecte
« en route vers
zéro pesticide »

1,25 tonnes
de produits
phytosanitaires
collectés

7
territoires
OrganiCité®

50
actions OrganiCité®
en cours

1
appel à projets
économie circulaire

2
lauréats

1 - LE COMPOSTAGE

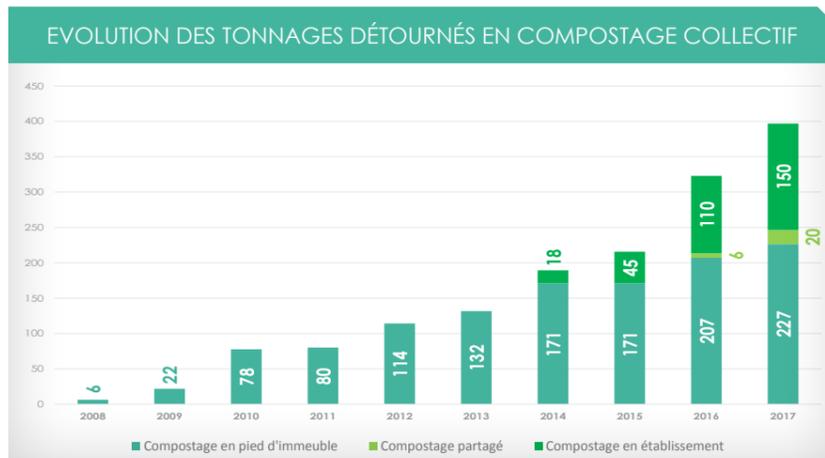
La pratique du compostage progresse, qu'il soit individuel ou collectif, préfigurant la mise en œuvre de solutions de valorisation des déchets organiques pour tous à l'horizon 2024.

Avec près de 55 000 composteurs vendus depuis 1999, le VALTOM enregistre un taux d'équipement en composteurs des usagers de 21%.

Si la vente de composteurs individuels de jardin baisse depuis plusieurs années, les projets de compostage collectif ou partagé traitant des volumes plus importants se multiplient.

Dans le respect de la réglementation liée à la valorisation des biodéchets, ces solutions en complément de la collecte des biodéchets, permettront à terme que chaque citoyen dispose d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

Ainsi ceux-ci ne seront plus éliminés, mais valorisés sous forme de compost ou d'électricité.



Fin 2017, le VALTOM a engagé un schéma territorial de gestion des déchets organiques. Il permettra d'évaluer l'organisation actuelle de la gestion des déchets organiques et de proposer un plan d'actions pérenne permettant de renforcer la prévention et la valorisation de la matière organique à toutes les échelles : du particulier à la gestion industrielle des déchets organiques.

2 - LES ÉTABLISSEMENTS TÉMOINS

Le dispositif Etablissements Témoins vise à développer des programmes pédagogiques de réduction des déchets au sein des établissements éducatifs du territoire du VALTOM, en partenariat avec le Réseau d'Education à l'Environnement Auvergne (REEA) et l'Education Nationale.

ZOOM SUR LE TRAVAIL ENGAGÉ PAR VETAGRO SUP

Basé sur la commune de Lempdes, l'établissement VetAgro Sup est le premier établissement d'enseignement supérieur à rejoindre le dispositif Etablissements Témoins en 2017.

A l'initiative d'étudiants, une association développement durable a été créée pour favoriser l'implication du personnel et des étudiants. L'établissement a bénéficié d'un accompagnement permettant d'identifier et de réduire les déchets organiques de l'établissement à l'issue duquel deux actions ont émergées.

La première consiste à composter en andain les végétaux et à élaborer un plan de gestion des espaces verts.

La deuxième action vise la réduction du gaspillage alimentaire au self grâce à la mise en place d'un nouveau système de tri, d'une sensibilisation adaptée et du changement des pratiques en cuisine et au service.

Accompagnés par un animateur environnement du Réseau d'Education à l'Environnement Auvergne, les étudiants et le personnel de l'établissement ont été formés par des experts de la lutte contre le gaspillage alimentaire et un maître composteur.

En complément des formations, des visites d'établissements exemplaires sur ces sujets ont été organisées pour les étudiants et les agents impliqués.



+ D'INFOS

28 établissements inscrits
dont **14 réinscrits**

- 16 écoles
- 6 collèges
- 5 lycées
- 1 établissement d'enseignement supérieur
- 1 institut médico éducatif

4 100 élèves impliqués

8 collectivités adhérentes représentées

Le magazine Etablissements Témoins

Retrouvez toutes les actions menées au long de l'année 2017/2018 dans le numéro 5 édité à 2 500 exemplaires.



Consultez-le sur valtom63.fr

3 - ORGANICITE®

Le programme OrganiCité® du VALTOM accompagne, depuis 2013, les collectivités dans la mise en œuvre d'actions innovantes au service de la réduction des biodéchets.

Engagées depuis 2015, 12 territoires mènent un programme OrganiCité® : les communes de Lempdes, le Cendre, Muro, Aulnat, Bromont-Lamothe, Pontamur et Saint-Georges-de-Mons, Mond'Arverne communauté, l'agglomération du Pays d'Issoire et les communautés de communes du Pays de Saint-Eloy, d'Ambert Livradois Forez et du Langeadois.

Au total 50 actions sont actuellement en cours de déploiement sur ces territoires parmi lesquelles :

- **du compostage partagé entre gros producteurs** de biodéchets à Saint-Gervais,
- **le compostage des tontes** à Orcet,
- **la plateforme de broyage communale** à Saint-Georges-sur-Allier,
- **le compostage dans 100% des campings** à Muro
- **le compostage partagé dans les bourgs** de Mond'Arverne Communauté
- **lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage dans les restaurants** de Muro
- **des pratiques de jardinage naturel sur la coulée verte** au Cendre.

ZOOM SUR LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX DES PARTICULIERS SUR UNE PLATEFORME COMMUNALE

Éviter les dépôts sauvages et le brûlage des déchets verts, utiliser une matière valorisable (le broyat) et accompagner l'évolution des pratiques de jardinage et de compostage partagé (paillage, co-produit de compostage), le VALTOM expérimente une solution innovante et locale pouvant être partagée et démultipliée à l'échelle départementale.

Les communes de Saint-Georges-sur-Allier et La Roche-Noire, se sont associées pour mettre en place une plateforme de broyage des branches des particuliers (en fonctionnement depuis mars 2017). La plateforme est en accès libre pour les usagers et les services techniques des deux communes concernées.

Les broyages sont effectués par un chantier d'insertion et le broyat obtenu est utilisé par les particuliers ou les services techniques en produit complémentaire au compostage ou en structurant sur les sites de compostage partagé.



À fin 2017, 1 200 m³ de branches ont été broyées en un an soit **45 tonnes non collectées et non traitées par la collectivité. 7 tonnes ont également été détournées dans des fagotières*** (soit 150 m³).

***fagotières ou haie sèche** : aménagement de branches empilées, destiné à délimiter un emplacement de façon esthétique et écologique. Des m³ de branches sont ainsi détournés des déchèteries puis empilés, permettant d'accueillir une grande biodiversité en se dégradant lentement, favorisant ainsi le retour au sol de la matière organique.

4 - TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

Avec la labellisation « TZDZG », le VALTOM et ses adhérents poursuivent le travail engagé depuis 2008 pour réduire la quantité et la nocivité des déchets ménagers produits sur le territoire avec pour ambition d'élargir cette mobilisation au monde économique et d'entrer dans le cercle vertueux de l'économie circulaire.

Le VALTOM, chef de file, assure pour ses adhérents un rôle d'animation territoriale, soutient l'innovation et accompagne techniquement ses collectivités adhérentes.

En 2017 l'organisation territoriale se dessine et aboutit, pour chaque territoire, à un programme d'actions sur 3 ans pour une mise en œuvre opérationnelle dès janvier 2018.

Pour soutenir cette ambition, le VALTOM contribue aux côtés de l'ADEME au soutien financier de ses adhérents pour le déploiement de plans d'actions ambitieux auprès de plus de **511 000 habitants***.

ZOOM SUR LES ACTIONS TZDZG



Opération Gourmet Bag

Proposer aux clients des restaurants d'emporter leurs restes de repas.
Sensibiliser la population aux enjeux de lutte contre le gaspillage alimentaire.
Plus de 50 restaurants participants dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

A savoir : gaspillage d'env. 140 g par repas et par personne en restauration commerciale soit 400 000 t par an !

Objectif du Pacte National de lutte contre le gaspillage alimentaire : réduire de 50 % le gaspillage en 2025.

Opération « en route vers zéro pesticide »

Collecte de produits phytosanitaires pour les particuliers.
Orienter les particuliers vers le geste de tri des déchets phytosanitaires et proposer des conseils sur les pratiques alternatives pour un jardinage au naturel.

1,25 tonnes de produits phytosanitaires collectées

12 jardineries et 41 déchèteries participantes

23 animations réalisées



Appel à projets Economie circulaire et dynamique territoriale

Soutenir, développer et faire connaître des projets présents sur notre territoire qui agissent pour préserver les ressources et réduire les déchets.

13 projets présélectionnés
4 200 votes

2 lauréats :
Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne pour le projet de réemploi de matériel médical dans les pays en développement.

Zéro Déchet Clermont Auvergne pour l'opération « Mon commerçant m'emballera durablement ».

*hors Syndicat du Bois de l'Aumône labellisé en 2015



COLLECTE

359 635

tonnes de déchets
traitées en 2017

536 kg/hab./an

de déchets ménagers
et assimilés produits
sur le territoire

192 128

tonnes collectées
en porte à porte

143 939

tonnes collectées
en déchèteries

-3,5 kg/hab.

de déchets ménagers
et assimilés
par rapport à 2016

+1,6 kg/hab.

d'encombrants
ménagers par rapport
à 2016

+1,1 kg/hab.

de verre
par rapport à 2016

+0,7 kg/hab.

de biodéchets
par rapport à 2016

COLLECTE

La collecte des déchets concerne les déchets collectés en porte-à-porte, en points d'apports volontaires ainsi que ceux accueillis en déchèteries.

Ce sont les collectivités adhérentes au VALTOM qui assurent la collecte des déchets ménagers, selon des modalités et règles qui leur sont propres (régie et/ou prestation de service).

1 - LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE*

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS*

La totalité des habitants du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels, avec des fréquences variables selon les collectivités et les saisons. Ce sont ainsi **141 370 tonnes** qui ont été collectées en 2017 soit **210,7 kg/hab.**

LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS*

La totalité de la population peut trier les déchets recyclables. **97%** de la population du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte de proximité (bacs individuels ou de regroupement) pour ces déchets. Celle-ci est réalisée à des fréquences variables selon les territoires. Les déchets recyclables (journaux, papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastiques avec bouchon et boîtes métalliques) sont transportés vers les centres de tri. Puis les balles de déchets triés sont acheminées vers différentes filières de recyclage. Depuis 2013, Clermont Communauté et le Syndicat du Bois de l'Aumône ont mis en place l'extension des consignes de tri sur leur territoire, permettant de détourner un gisement supplémentaire de déchets vers les filières de valorisation (pots, barquettes, blisters et boîtes en plastique ou polystyrène).

En 2017, **39 408 tonnes** d'emballages ménagers ont été collectées en porte-à-porte, soit **58,7 kg/hab.**

LA COLLECTE DES BIODECHETS*

Depuis 2006, la collecte en porte-à-porte de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM), ou biodéchets, est effective sur le territoire de Clermont Communauté. En mai 2016, le Syndicat du Bois de l'Aumône déploie sa première collecte en porte-à-porte de biodéchets à destination des gros producteurs, suivi en juin 2016 par le SIVOM d'Amberloup auprès des établissements scolaires. Les **11 350 tonnes** de biodéchets ainsi collectées en 2017 ont été valorisées sur le pôle multifilières Vernéa et la plate-forme de compostage d'Amberloup afin de produire du **biogaz transformé en électricité** et, ou du **compost**. À l'échelle du VALTOM, cela représente **16,9 kg/hab/an.**

LEXIQUE

*La collecte en porte-a-porte :

Les usagers du service de collecte en porte-à-porte bénéficient d'une collecte en bacs ou en sacs individuels devant leur domicile ou déposent leurs déchets dans des bacs de regroupement.

*Les déchets d'emballages ménagers :

La collecte séparée des déchets d'emballages ménagers concerne principalement : les papiers et cartons d'emballages, les briques alimentaires, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les bouteilles et flacons en plastique, les journaux, magazines, revues et publicités.

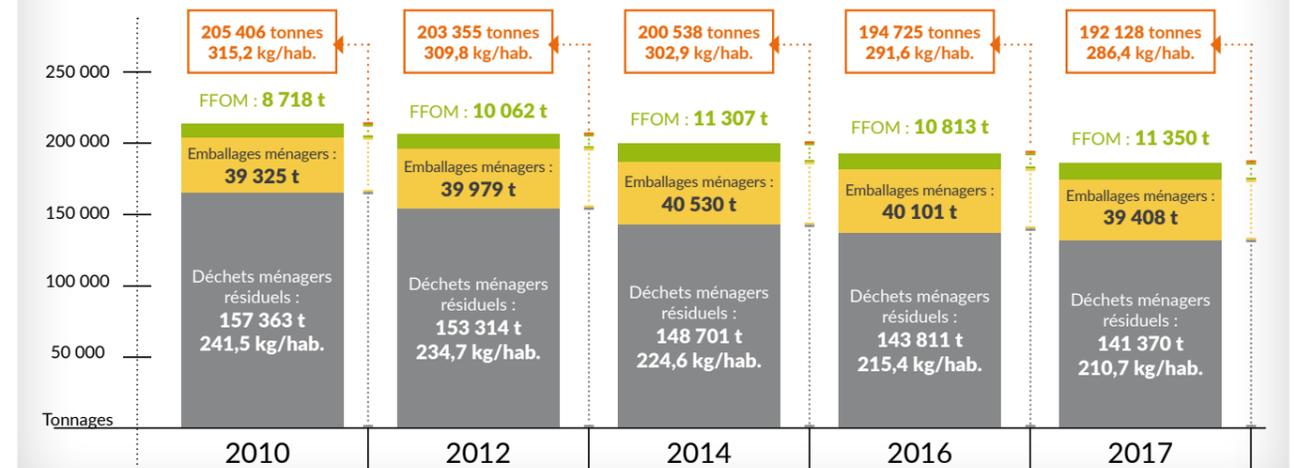
*Les biodéchets :

Les biodéchets sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons souillés.

*Les déchets ménagers résiduels :

Il s'agit des déchets non recyclables issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets d'activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci.

SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN PORTE-A-PORTE



ANALYSE :

Nous constatons une baisse continue des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte depuis 2010.

Nous enregistrons par rapport à 2016 une **baisse de la collecte des déchets ménagers résiduels de 1,7%**, (baisse pouvant aller jusqu'à 10,3% selon les adhérents) et de **1,7% pour la collecte des déchets d'emballages ménagers** tandis que **la collecte de biodéchets progresse de 5%** (progression en partie due au déploiement de cette collecte sur le territoire du SBA).

2 - LA COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Elle concerne les déchets collectés dans des bornes situées sur la voie publique ou en déchèteries.

LES COLONNES DE DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

La collecte en points d'apports volontaires des déchets d'emballages ménagers concerne la population, qui ne bénéficie pas de collecte en porte-à-porte. Elle peut venir en complément de cette dernière, notamment dans les zones urbanisées où elle est quelquefois réalisée dans des colonnes enterrées. Les conteneurs sont répartis en fonction de la population et/ou de l'éloignement des habitations. Comme pour la collecte en porte-à-porte, les **1 394 tonnes** de déchets d'emballages ménagers collectés en points d'apports volontaires ont été acheminés vers les centres de tri pour valorisation.

LE VERRE

La collecte du verre des particuliers se fait uniquement par apport volontaire, dans les **2 522 colonnes** à verre situées sur la voie publique et dans les déchèteries, soit **1 colonne pour 266 habitants** (préconisation Citéo : 1 pour 293 hab). Les **20 415 tonnes** (30,4 kg/hab/an) collectées en 2017 (+4,3% / à 2016) ont transité par des plateformes de transfert ou ont été envoyées directement vers les usines de recyclage.

L'HUILE DE VIDANGE

La collecte de l'huile minérale usagée se fait de la même façon que pour le verre, l'huile étant valorisée dans des filières spécifiques de traitement.

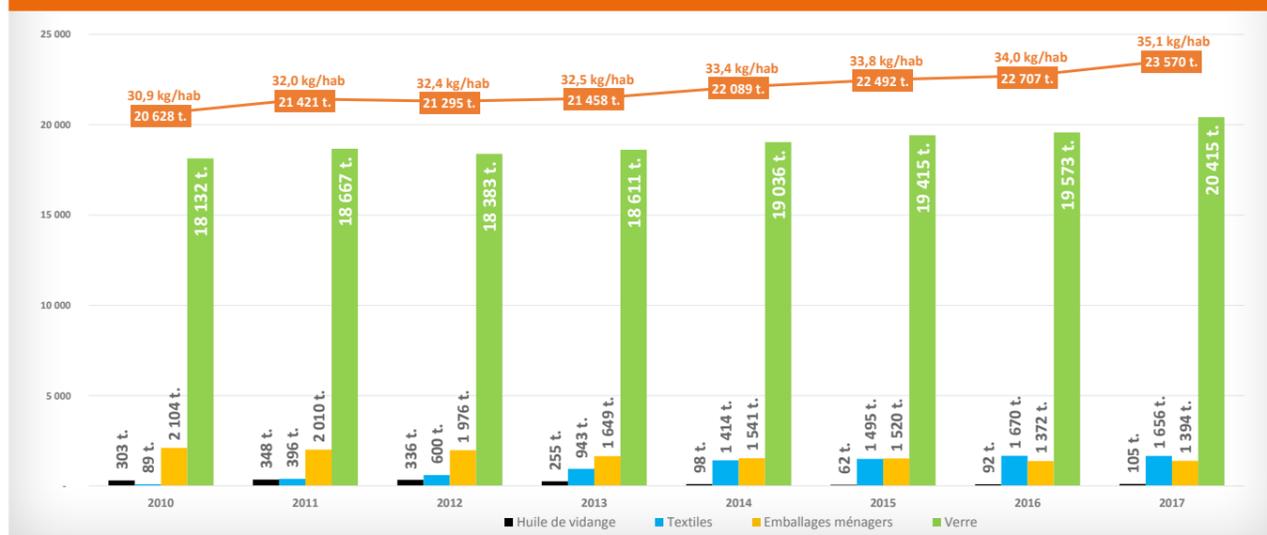
105 tonnes ont été collectées. Ces colonnes sont progressivement supprimées du domaine public, les huiles sont alors collectées uniquement en déchèteries.

LES TEXTILES

La collecte des textiles continue de se développer sur le territoire, avec l'installation de colonnes de collecte par des associations telles que Emmaüs ou Le Relais 48.

Aujourd'hui nous recensons **293 colonnes** dans les déchèteries et/ou sur le domaine public, soit **1 colonne pour 2 290 habitants**. **1 656 tonnes** ont été collectées par les associations en 2017 (-0,8% / à 2016).

SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



LA COLLECTE EN DECHETERIES

Les déchèteries sont gérées, en régie ou en prestation de services, par les collectivités adhérentes au VALTOM. Les catégories de déchets acceptées, varient selon l'organisation des collectivités et/ou des sites, le plus souvent en fonction de l'espace disponible.

De nouvelles filières ont été progressivement mises en place ces dernières années, par exemple pour le plâtre, le polystyrène, les plastiques durs, etc. qui sont désormais valorisés. Elles contribuent à la progression de la collecte des déchets en déchèteries : **+0,8% en 2017** pour **214,6 kg/hab/an**.

DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES

		2010	2012	2014	2016	2017	Evolution/2016
Gravats	26%	32 250	35 638	37 441	38 033	38 035	+ 0,01%
Déchets verts	25%	33 601	33 368	38 945	35 957	36 079	+ 0,3%
Encombrants	22%	42 189	36 602	30 973	30 610	31 853	+ 4,1%
Bois	12%	8 394	13 973	16 900	17 624	17 402	-1,3%
Ferraille	5%	6 335	4 899	5 469	6 829	6 554	-4,0%
DEEE*	3%	3 294	3 819	4 395	4 782	4 338	-9,3%
Cartons	2%	3 098	2 996	3 089	3 334	3 457	+ 3,7%
Meubles	<2%	-	-	-	1 872	2 533	+ 35,3%
Placo-plâtre	<2%	-	90	1 102	1 318	1 244	-5,7%
DDS***	<2%	800	871	1 090	1 295	1 277	-1,4%
Pneus	<2%	292	428	376	530	577	+ 8,8%
Huiles (alimentaires + vidanges)	<2%	-	83	85	167	190	+ 14,0%
Plastiques durs et souples	<2%	-	110	162	144	140	-3,1%
Amiante	<2%	188	175	101	82	81	-0,6%
Piles	<2%	48	44	58	53	56	+ 6,0%
Batteries	<2%	55	91	56	41	42	+ 2,6%
Papiers, bouquins	>2%	-	-	145	102	33	-68,0%
Polystyrène	<2%	-	17	26	29	23	-21,4%
Lampes, tubes fluorescents	<2%	2	6	10	11	16	+ 42,0%
DASRI**	<2%	5	6	6	6	6,9	+ 9,4%
Capsules Nespresso	<2%	-	-	-	1	2,0	+ 30,4%
Cartouches d'encre	<2%	3	1	1,8	1	1,3	+ 1,5%
Total des déchets collectés en déchèteries		130 554	133 217	140 430	142 821	143 939	+ 0,8%

COLLECTE

-3,5 kg/hab.
de déchets ménagers
et assimilés

-4,7 kg/hab.
de déchets ménagers
résiduels

-1,3 kg/hab.
de déchets d'emballages

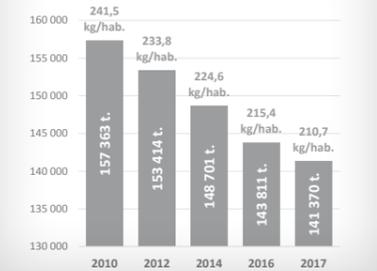
+0,7 kg/hab.
de déchets collectés
en déchèteries

3 - LE BILAN DES COLLECTES

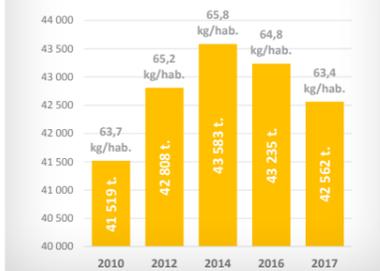
DÉCHETS ISSUS DE DÉCHÈTERIES



DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS



COLLECTE SÉLECTIVE*



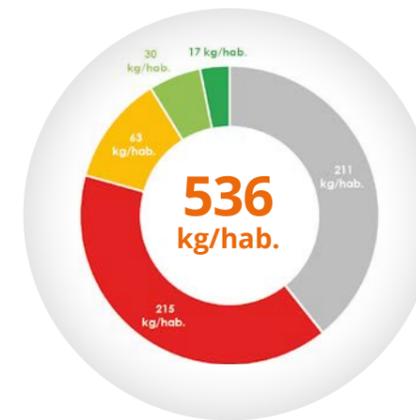
BIODÉCHETS



VERRE



GRAVATS



ANALYSE

En 2017, nous constatons une baisse de 3,5 kg par habitant de déchets ménagers et assimilés produits par rapport à 2016. Cette diminution est principalement due à une baisse importante de collecte des déchets ménagers sur le territoire du VALTOM. **(-4,7 kg/hab. / à 2016).**

2017 est la première année où les tonnages de déchèteries sont supérieurs à ceux des déchets ménagers résiduels. La campagne mutualisée « **Le verre solitaire, ça se soigne** », a contribué à enregistrer une **progression de 1,1 kg/hab. pour la collecte du verre** en apport volontaire **(+3,8 % / à 2016).**

■ Déchets ménagers résiduels ■ Déchèterie ■ Emballages ménagers ■ Verre ■ Biodéchets

OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015, fixe l'objectif pour 2020 d'une baisse de 10% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 **(-54,69 kg/hab./an).**

RÉSULTAT

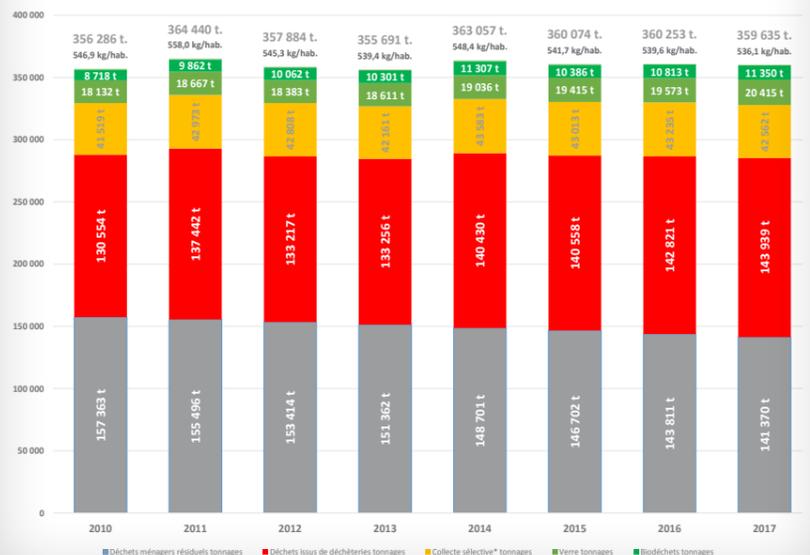
Sur le territoire du VALTOM, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de **2%** par habitant depuis 2010 **(-10,8 kg/hab./an).**

DÉCHETS VERTS

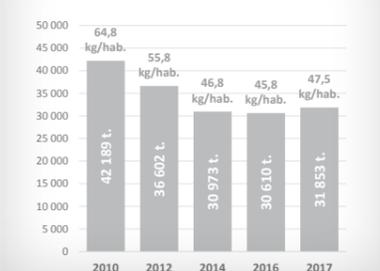


DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS

Une production assez constante mais une répartition par catégorie qui évolue

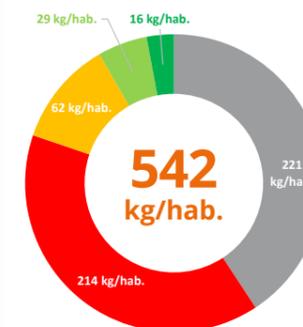


ENCOMBRANTS



COMPARATIF DES DÉCHETS COLLECTÉS

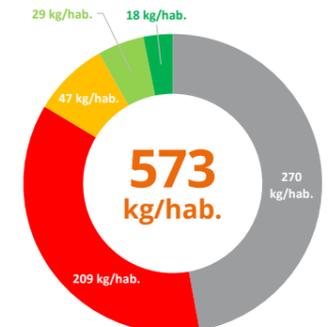
VALTOM 2015



REGION AURA* 2015 (SINDRA)



FRANCE 2015 (ADEME)



■ Déchets ménagers résiduels ■ Déchèterie ■ Emballages ménagers ■ Verre ■ Biodéchets

COMPARATIF VALTOM / RÉGION

DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : **-15 KG/HAB.**

EMBALLAGES MÉNAGERS : **+13 KG/HAB.**

COMPARATIF VALTOM / FRANCE

DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : **-49 KG/HAB.**

EMBALLAGES MÉNAGERS : **+15 KG/HAB.**

*Aura : Région Auvergne-Rhône-Alpes

*Collecte sélective : Porte-à-Porte + Point d'Apport Volontaire + Textiles + Huiles de vidange



TRANSFERT & TRANSPORT



TRANSFERT & TRANSPORT

1 - LE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

Les centres de transfert du VALTOM permettent de regrouper les déchets au plus près des lieux de collecte afin de les acheminer vers les sites de valorisation et de traitement, par l'intermédiaire de véhicules à plus grande capacité de transport. Le conditionnement dans des caissons après compactage vise à réduire l'impact environnemental et les coûts liés au transport des déchets ménagers, ainsi qu'à optimiser les temps de collecte des collectivités adhérentes.

En 2017, 10 centres de transfert font partie du projet départemental permettant d'acheminer **40%** des déchets vers le pôle de valorisation Vernéa et les centres de tri (+3% / à 2016). Ils ont permis de **diviser par 4 le nombre de véhicules sur les routes** soit **une économie de plus d'1 million de km parcourus**.

Actuellement, ces centres de transfert sont exploités par les adhérents du VALTOM à l'exception de celui de Saint-Eloy-les-Mines, géré par un prestataire privé.



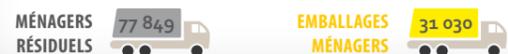
RÉPARTITION DES CENTRE DE TRANSFERT DU VALTOM

TONNAGES TRANSITANT PAR UN CENTRE DE TRANSFERT



EXUTOIRES

TONNAGES EN APPORTS DIRECTS VIA LA COLLECTE



108 879 60%



2 - LE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS

Une partie des déchets ménagers collectés par les collectivités adhérentes transite par des centres de transfert du VALTOM selon la répartition suivante :

TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES					
COLLECTIVITES	CENTRE DE TRANSFERT	EXPLOITANT	TRANSPORTEUR	TONNAGES ET PART TRANSFÉRÉE	TOTAL TRANSFÉRÉ
Syndicat du Bois de l'Aumône	Riom + Vertaizon	Syndicat du Bois de l'Aumône	Syndicat du Bois de l'Aumône	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 14 339 58% 10 585 DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 807 54% 4 038	19 147 TONNES
SICTOM des Combrailles	Saint Eloy les Mines	SUEZ ENVIRONNEMENT	SUEZ ENVIRONNEMENT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 405 100% DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 807 100%	4 640 TONNES
SICTOM des Couzes	Saint Diéry	SICTOM des Couzes	ECHALIER	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 6 721 74% 99% DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 533 100%	8 254 TONNES
CCPC CCEABN	Courpière	CCPC	CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 2 849 100% DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 708 100%	3 577 TONNES
SIVOM d'Ambert	Ambert	SIVOM d'Ambert	MULTI TRANSPORT	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 6 212 100% DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 3 911 100%	6 212 TONNES
Ardes Co + SICTOM Issoire Brioude	Issoire + Lempdes sur Allagnon	SICTOM Issoire Brioude	SICTOM Issoire Brioude	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 19 379 92% 1 695 DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 9 004 100%	19 379 TONNES
SICTOM Pontaurmur Pontgibaud	Saint Ours	SICTOM Pontaurmur Pontgibaud	ECHALIER	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 4 188 100% 1,3 DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 523 100%	4 711 TONNES
SMCTOM Haute Dordogne	Saint Sauves d'Auvergne	SMCTOM Haute Dordogne	SMCTOM Haute Dordogne + ECHALIER	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 5 407 100% DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 1 572 100%	5 979 TONNES
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE		Apports directs vers les sites de valorisation et de traitement		DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 65 483 100% DÉCHETS MÉNAGERS : ■ transitant par un quai de transfert ■ en apports directs 19 748 100%	0
TOTAL TRANSFÉRÉ				71 898 tonnes (+5,2% par rapport à 2016)	

VALORISATION & TRAITEMENT

48

déchèteries

6

plateformes
de traitement
des déchets verts

1

pôle multifilières de
valorisation Vernéa

4

installations
de stockage des déchets
non dangereux

143 939

tonnes de déchets
collectés
en déchèteries

40 259

tonnes de déchets verts
traitées

211 889

tonnes de déchets
traités

82 kg/hab./an

de déchets ménagers
et assimilés enfouis

40 %

des déchets collectés
en déchèterie

82.7 %

de déchets valorisés
sur le territoire

77 %

de valorisation
sur le pôle Vernéa

-80 %

de déchets ménagers
et assimilés enfouis
par rapport à 2010

La gestion des déchets est hiérarchisée selon les priorités suivantes : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation (matière, organique et énergétique) et élimination.

1 - LA PRÉVENTION

La prévention se définit par l'ensemble des mesures permettant de réduire la quantité de déchets et leur nocivité, diminuant ainsi la pression des activités humaines sur l'environnement.

Elle est traitée en page 18.

2 - LE RECYCLAGE

Le recyclage désigne toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

LES HUILES USAGÉES

Les **296 tonnes** d'huiles collectées en apport volontaire et en déchèteries ont subi une opération de régénération qui consiste à les raffiner en extrayant les contaminants, produits d'oxydation et additifs.

LE VERRE

Le verre est recyclable à **100%** et à l'infini sans altérer ses caractéristiques physiques. La collecte séparée du verre est une de celles qui a le taux de captage le plus important auprès des usagers, 7 emballages sur 10 sont effectivement collectés. Nos performances progressent **(+4,3% collectés / à 2016)**. Continuons nos efforts.

3 - LE RÉEMPLOI

Le réemploi désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Elle concerne notamment une partie des articles textiles collectés dans des colonnes placées en déchèteries ou sur la voie publique, qui sera revendue dans des friperies, donnée à des associations, transformée en chiffons et pour une part résiduelle enfouie ou incinérée.

En 2017, **1 656 tonnes** de déchets textiles ont été collectées soit **- 0,8%** de moins que l'année précédente. Ces textiles ont ensuite été valorisés par des associations de réinsertion. Le développement des recycleries permet également de donner une seconde vie à nos déchets et de diminuer leur coût de traitement.

4 recycleries sont présentes sur notre territoire :

- Jerecycle Parc à Clermont-Ferrand, créée en 2012.
- Récup Dore Solidaire à Ambert, créée le 12 novembre 2012.
- Ressourcerie des Combrailles à Saint-Maurice-près-Pionsat, en activité depuis septembre 2014.
- Ressourcerie du Pays d'Issoire à Issoire, créée en mars 2017.

4 - LA VALORISATION MATIÈRE

LES EMBALLAGES MÉNAGERS

Les déchets d'emballages ménagers, envoyés en mélange en centre de tri, sont séparés en une dizaine de catégories de matériaux afin d'être dérivés vers différentes filières de valorisation matière.

Les matériaux les plus collectés sont les cartons, journaux et magazines (**69%**), puis les matières plastiques (**7,2%**), les métaux (**3,2%**) et les briques alimentaires (**1%**). Les erreurs de tri (environ **20%** : de **11% à 28%** selon les collectivités) sont valorisés énergétiquement sur le pôle multifilières Vernéa. Au total, elles représentent un surcoût pour la collectivité d'environ 1 million d'euros.

LES DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

Les collectivités cherchent à valoriser au maximum les déchets collectés en organisant le tri sur les déchèteries, et en choisissant, quand cela est possible, des filières de traitement maximisant le réemploi, le recyclage ou la valorisation (matière, organique ou énergétique).

Les différents types de déchets valorisables sont envoyés dans des filières spécifiques :

TYPE DE VALORISATION	TONNAGES DES DÉCHETS VALORISABLES	
	FILIÈRE	TONNAGE
Utilisés en couche de fondation routière ou pour les installations de stockage comme matériaux d'exploitation	Gravats	32 042 TONNES
Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules	Bois	17 402 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Ferraille	6 554 TONNES
Recyclage des matériaux valorisables et incinération d'une partie résiduelle	DEEE*	4 338 TONNES
Valorisation en papeterie (cartons ou papiers d'essuyage)	Cartons	3 457 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Meubles	2 533 TONNES
Recyclage en placoplâtre	Placoplâtre	1 244 TONNES
Broyés puis valorisés en matière première secondaire	Pneus	577 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Plastiques durs	140 TONNES
Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	Piles	56 TONNES
Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	Batteries	42 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Extincteurs	34 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Papier et bouquins	33 TONNES
Recyclage en matière première secondaire	Polystyrène	23 TONNES
Recyclage des matériaux valorisables et stockage d'une partie résiduelle	Lampes et tubes fluorescents	16 TONNES
Réutilisation	Cartouches d'encre	1 TONNE
TOTAL DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES ORIENTÉS VERS LA VALORISATION MATIÈRE		68 492 TONNES

ANALYSE

Les filières de valorisation en déchèteries ne cessent de se diversifier et permettent ainsi une collecte plus importante des déchets produits par les ménages. Le déploiement des bennes de l'éco-organisme, Éco-mobilier, en charge de la filière meuble dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (RÉP) depuis juin 2015 (**23 déchèteries actuellement équipées sur 48**), a permis de détourner **2 533 tonnes** de déchets d'ameublement **(+35,3% / à 2016)** des bennes de bois, d'encombrants et de ferrailles. Autant de tonnes de déchets en moins à prendre en charge par les collectivités.

*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

VALORISATION & TRAITEMENT

36 079 t.

de déchets verts issus
de déchèteries

4 180 t.

de déchets verts issus
des communes

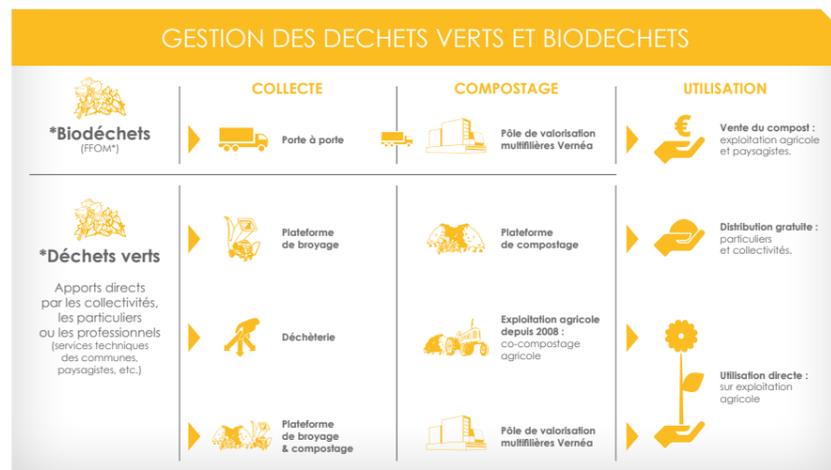
12

agriculteurs partenaires
pour le co-compostage

3 233 t.

de broyat traités
en co-compostage

5 - LA VALORISATION ORGANIQUE



Le VALTOM traite et valorise l'ensemble des déchets verts collectés en déchèteries (**36 079 t.**) ou apportés par les communes (**4 180 t.**) directement sur les plateformes ainsi que la FFOM* issue de la collecte de biodéchets de Clermont Auvergne Métropole, du SBA et du SIVOM d'Ambert.

Il assure par le biais des marchés publics les prestations d'enlèvement, de broyage, de chargement, de transport et de compostage.

6 - LA VALORISATION ENERGETIQUE

Différents modes de traitement permettent la valorisation énergétique des déchets du VALTOM : la valorisation du biogaz généré par le stockage sur l'ISDND de Puy-Long, l'incinération avec récupération d'énergie et la méthanisation des biodéchets sur le pôle Vernéa.

LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sur les **140 018 tonnes** de déchets ménagers résiduels entrées en 2017 sur le pôle multifilières Vernéa, environ **63%**, soit **90 883 tonnes** correspondant à la partie sèche, ont été incinérés, tandis que les **37%** restants ont été stabilisés puis orientés vers le site de stockage de Puy-Long.

LES DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés essentiellement en déchèteries et en pharmacies, dans des conteneurs spécifiques fournis le plus souvent par les pharmacies. Les **7 tonnes** collectées en déchèteries en 2017 ont été incinérées sur le site de Bayet dans l'Allier, seule unité de valorisation des DASRI autorisée en Auvergne.

LES DDS

Un Déchet Diffus Spécifique (DDS) est un déchet ménager issu de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu). Un DDS provient donc principalement des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages. Les **1 277 tonnes** de DDS sont traitées majoritairement par incinération avec récupération d'énergie (**+3,8% / à 2016**).

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Sur l'année 2017, ce sont **23 898 tonnes** d'encombrants, issues des déchèteries, qui ont été triés, broyés et traités par incinération pour être valorisés sous forme d'électricité (**+7,5% / à 2016 due à la fermeture de l'ISDND de Miremont**).

LES BIODECHETS

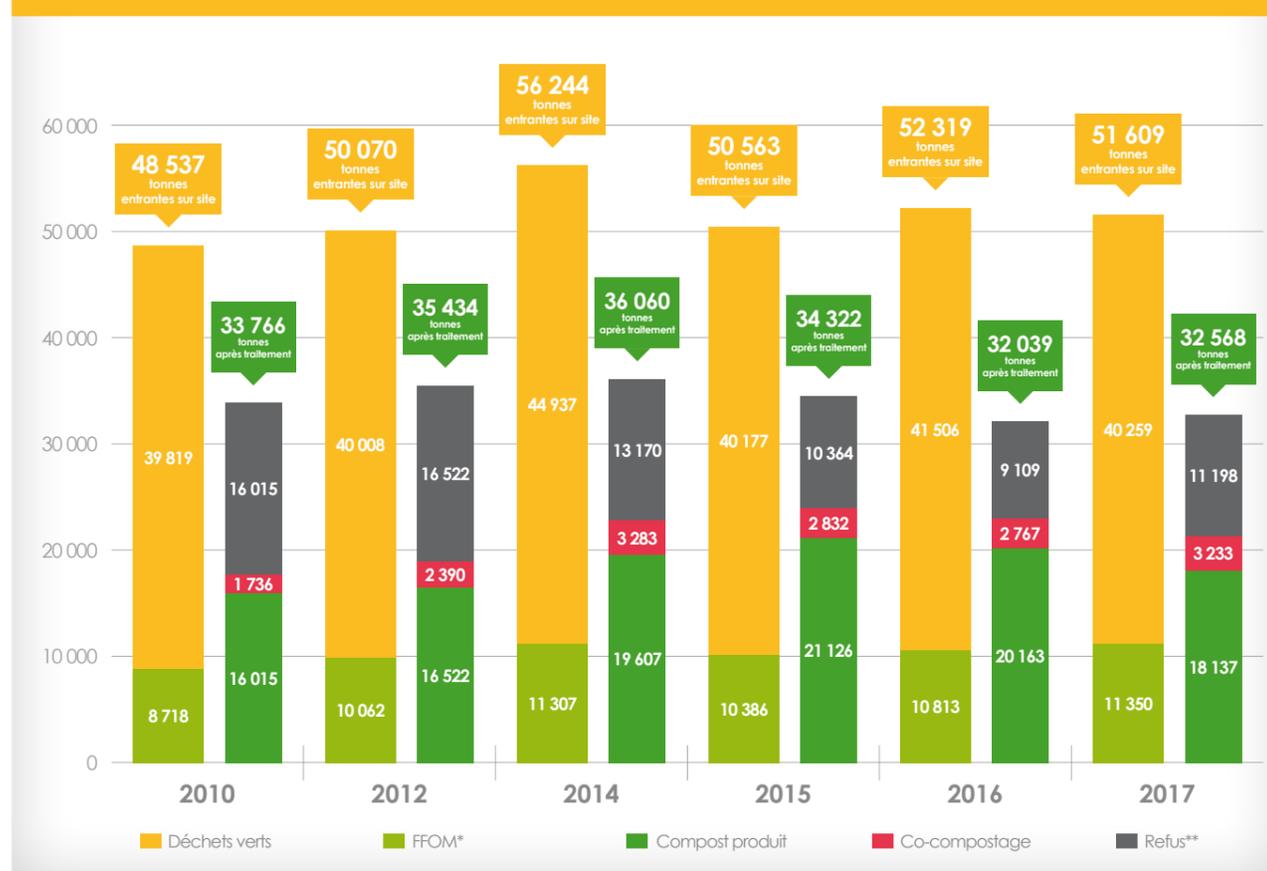
La totalité de la collecte en porte-à-porte des déchets organiques de Clermont Auvergne Métropole et du Syndicat du Bois de l'Aumône a été valorisée par méthanisation sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa. Les **365 000 m³ de biogaz (CH₄ : 53,5%)** produits par le méthaniseur et les **4 178 000 m³ de biogaz (CH₄ : 39,1%)** produits par l'ISDND de Puy-Long ont été valorisés sous forme d'électricité (**8 168 Mwh**).



*Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

**Déchets Diffus Spécifiques

BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS



* Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

** Les refus sont valorisés en biomasse (bois), en énergie, ou stockés

VALORISATION & TRAITEMENT

49 520

habitants
éclairés

6 554 t.

de compost
commercialisées

3,8 km

de routes nationales
construites

4 227 t.

de métaux
valorisés

7 - LE POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

En valorisant **77%** des **211 889 tonnes** entrantes, le pôle multifilières de valorisation Vernéa confirme ses performances techniques malgré une forte production de stabilisat et une disponibilité inférieure aux prévisions.

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le pôle est soumis à une réglementation très stricte et fait l'objet d'une surveillance continue par l'exploitant SUEZ ENVIRONNEMENT, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et le VALTOM afin de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci.

Les analyses en continu des émissions permettent de rendre compte de l'impact de l'activité sur le milieu environnant (données consultables sur le site www.valtom63.fr) et une Commission de Suivi de Site (CSS) est réunie au moins une fois par an sous la responsabilité du Préfet. Le VALTOM a également mis en place des actions de surveillance :

- **10 mai et 25 octobre : Visites d'expertise complète de l'installation** effectuées par la société SAGE SERVICES (choisie par le VALTOM pour le suivi du site). Il ressort de ces visites une installation bien entretenue et conforme au cahier des charges.
- **4 juillet : Réunion avec le groupe de concertation de proximité.**
- **du 3 au 7 juillet : Contrôle inopiné du VALTOM sur les rejets atmosphériques** de l'installation, visant à garantir son bon fonctionnement. Résultats conformes, de même que ceux issus du contrôle inopiné de la DREAL en date du 14 au 15 juin. Le VALTOM contrôle tous les déchets entrants et sortants du site et gère les ponts bascules (plus de 41 000 enregistrements en 2017).
- **2 septembre : Réunion avec la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

Depuis **mars 2015**, une station ATMO de mesure de la qualité de l'air est installée à proximité pour suivre les poussières et dioxyde d'azote.

211 889 tonnes de déchets traitées dont **90%** issues du VALTOM

RESULTATS DE VALORISATION

77%
des déchets entrants sur le pôle Vernéa valorisés

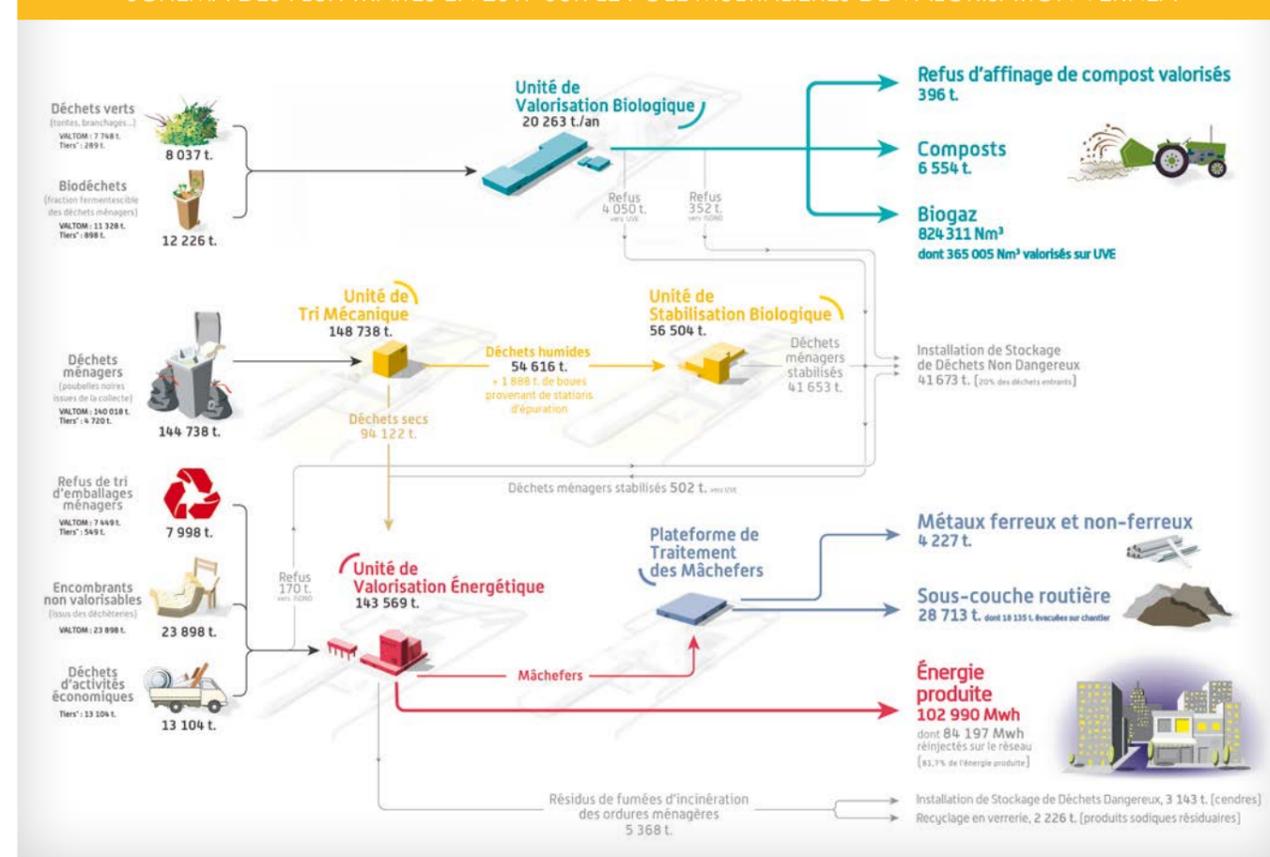
11%
de valorisation matière

4%
de valorisation biologique

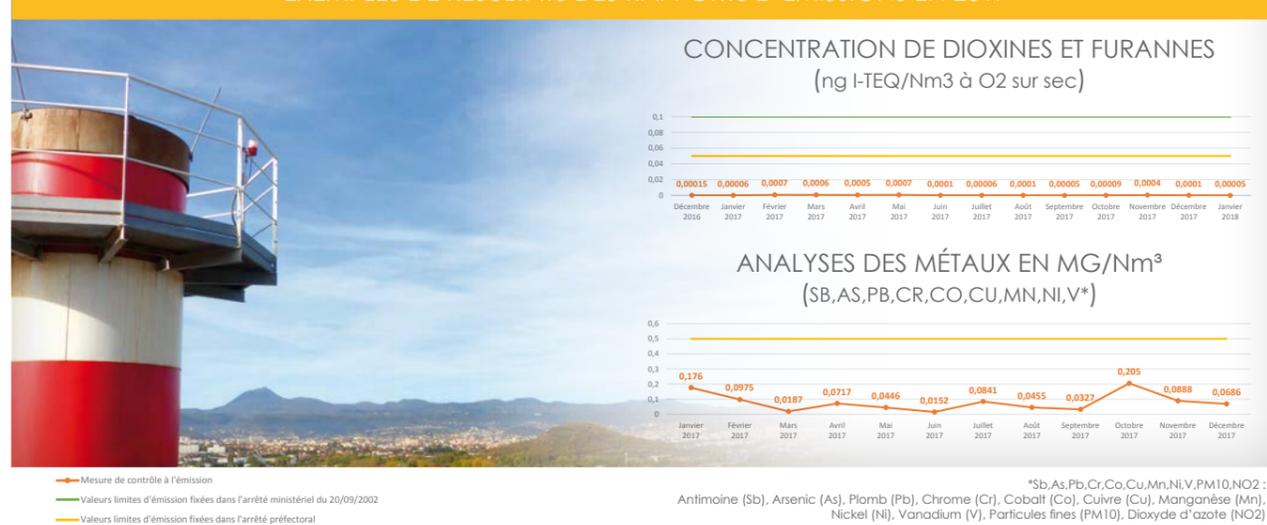
62%
de valorisation énergétique

23%
de déchets enfouis

SCHÉMA DES FLUX TRAITÉS EN 2017 SUR LE PÔLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA



EXEMPLES DE RESULTATS DES RAPPORTS D'EMISSIONS EN 2017



En projet ...

Des études de raccordement de l'unité de valorisation énergétique du pôle Vernéa au réseau de chaleur de la ville de Clermont-Ferrand sont lancées avec pour objectif d'optimiser la valorisation de la chaleur produite par l'installation.



VALORISATION & TRAITEMENT

4
ISDND

-65%
de déchets non inertes
stockés / à 2010

-13%
de déchets ménagers
enfouis / à 2016

82 kg/hab./an
de déchets ménagers
et assimilés enfouis

8 - LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS NON-DANGEREUX (ISDND)

En 2017, le VALTOM dispose de 4 ISDND en activité destinées à recevoir principalement les déchets des usagers, mais également ceux des professionnels (Déchets d'Activités Economiques).

Les catégories de déchets acceptables dans ces sites sont définies réglementairement : ce sont des déchets ultimes (non valorisables) et non dangereux.

Le VALTOM a pour objectif de limiter les apports de déchets bruts de la part des professionnels, et leur impose de trier ou faire trier leurs déchets.

91 contrôles ont été réalisés par le VALTOM et ses prestataires pour 6 pénalités d'apport pour déchets non conformes. Seuls les déchets non valorisables sont orientés vers les différents sites de stockage.

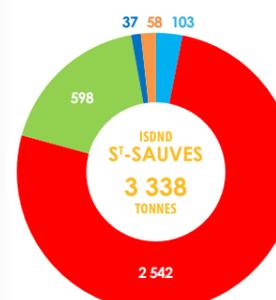
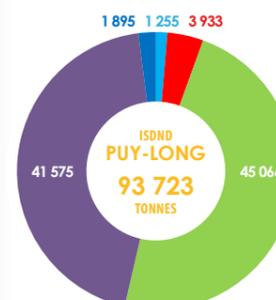
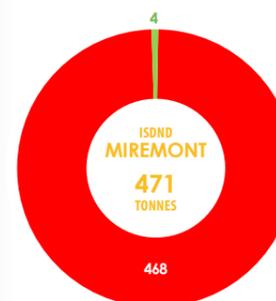
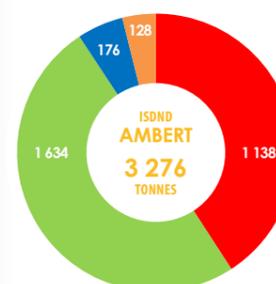
TONNAGES DES DECHETS MENAGERS STOCKES EN ISDND EN 2017

SYNDICATS DE COLLECTE	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	ENCOMBRANTS ISSUS DE DÉCHÈTERIE	STABILISAT*	TOTAL 2017	TOTAL 2016	ÉVOLUTION 2017/2016	GRAVATS NON VALORISÉS EN ISDI	GRAVATS VALORISÉS EN ISDND
Ardes Communauté	0	0	0	0	169	-169	0	0
Clermont Auvergne Métropole	497	1 335	18 252	20 084	19 280	804	0	0
Communauté de communes du Pays de Courpière	35	84	486	604	565	39	0	0
SICTOM des Combrailles	18	330	1 232	1 580	2 152	-572	692	0
SICTOM des Couzes	79	181	1 886	2 146	2 074	72	0	0
SICTOM Issoire Brioude	230	1 161	5 854	7 245	6 507	738	0	0
SICTOM Pontaurum Pontgibaud	66	369	1 161	1 596	2 175	-579	0	0
Communauté de communes Ambert Livradois Forez	96	1 338	1 718	3 152	3 525	-373	0	762
Communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs	0	43	310	353	324	29	0	0
SMCTOM Haute-Dordogne	123	2 542	1 484	4 149	3 979	170	0	50
Syndicat du Bois de l'Aumône	215	880	6 940	8 035	8 480	-445	5 993	0
TOTAL 2017	1 358	8 262	39 325	48 944	49 231	-287	6 685	812

ANALYSE

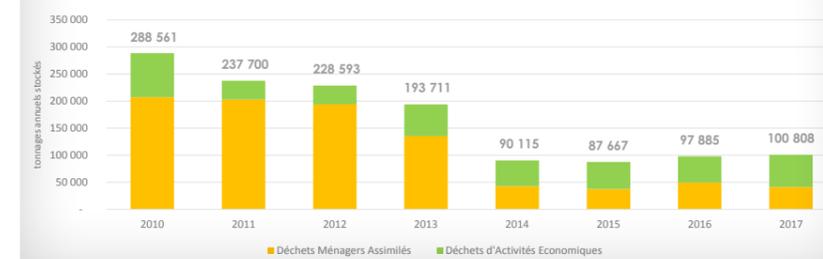
En 2017, nous enregistrons une baisse de 13% / à 2016 (hors gravats non valorisés en ISDND) de déchets ménagers orientés vers une installation de stockage de déchets non dangereux. Cette baisse est due à la fermeture de l'ISDND de MIREMONT et une valorisation plus accrue des gravats issus de déchèteries.

TONNAGES STOCKES



- Déchets ménagers résiduels détournés
- Encombrants
- DAE / refus de tri
- Stabilisats Verméa
- Déchets municipaux et d'assainissement
- Amiante

ÉVOLUTION DES TONNAGES STOCKES



OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose une réduction de 30% des tonnages de déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 et de 50% en 2025 (par rapport à 2010).

De 2010 à 2017, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont réduit de 65% la quantité de déchets stockés dans les installations du territoire. Les objectifs réglementaires 2025 sont aujourd'hui largement atteints.

ACTUALITES DES ISDND

Ambert

- Mise en service le 11 mai 2017 de 2 nouveaux casiers. (déchets non dangereux et amiante)
- Arrêt d'exploitation du casier de déchets non dangereux pendant 1 mois suite à un incendie le 23 Août 2017.



Miremont

- Fin d'exploitation au 31 mars.



En projet...

Etude de valorisation énergétique pour les installations de stockage du VALTOM : lancement d'appels à projet pour l'installation de centrales photovoltaïques au sol.

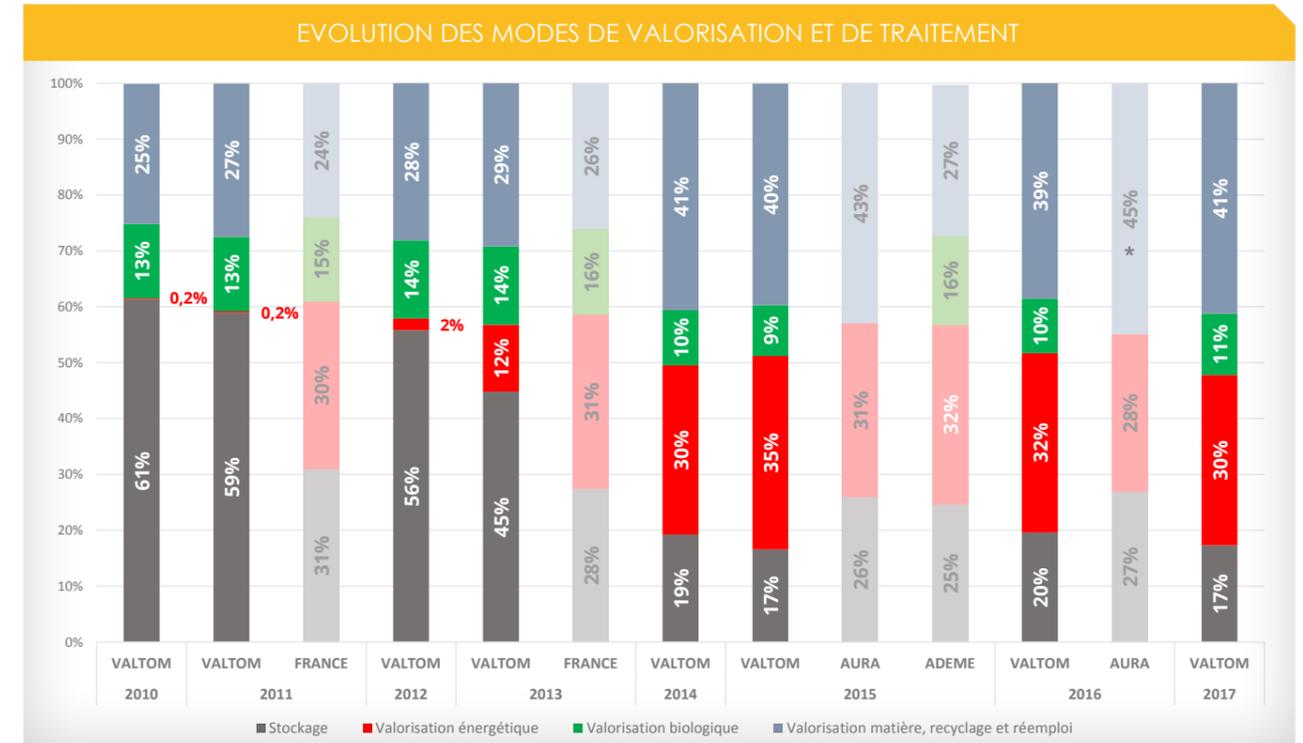
VALORISATION & TRAITEMENT

9 - LES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

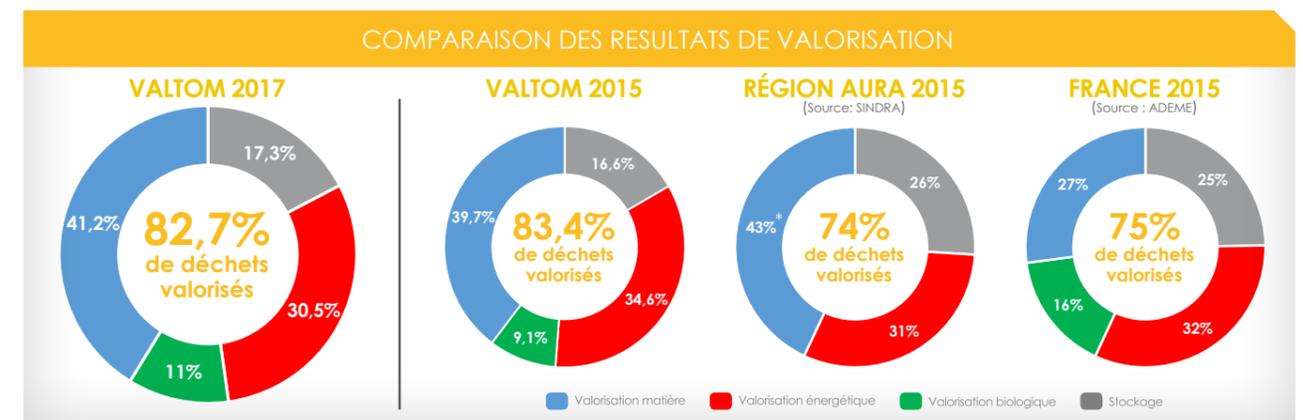
DÉCHETS MÉNAGERS TRAITÉS (EN TONNES)						TAUX DE VALORISATION 2017		
2010	2012	2014	2015	2016	2017			
157 363	153 314	148 700	146 702	143 811	141 370	16% 30%*	47%	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS
53 771	62 092	69 386	72 736	74 787	74 534	0,1% 0,2% 10%	79% 10% 0,3%	DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES : ferraille/cartons/bois/pneus/piles/ batteries/lampes, tubes/cartouches/ DEEE/placoplâtre, gravats, etc.
41 038	41 937	42 072	41 456	41 473	40 800	80% 1%	18%	DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS
39 819	40 008	38 945	35 066	35 957	36 079	93% 1%	6%	DÉCHETS VERTS
42 189	36 602	30 973	30 866	30 610	31 853	19% 28%	53%	ENCOMBRANTS
18 132	18 383	19 036	19 415	19 573	20 415	100%		VERRE
8 720	10 061	11 307	10 386	10 813	11 350	39% 2%	42%	FFOM
89	600	1 414	1 495	1 670	1 656	61% 26%	10% 3%	TEXTILES
800	871	1 035	1 179	1 295	1 277	45%	55%	DDS
303	336	183	234	259	296	36%	64%	HUILES USAGÉES
5	6	6	12	6	7	100%		DASRI
362 229	364 210	363 057	359 547	360 253	359 635	TOTAL		
569,6	554,9	548,4	540,9	539,6	536,1	TOTAL EN KG/HAB		
38%	44%	81%	83%	80%	82,7%	TAUX DE VALORISATION		

*Déchets ménagers résiduels humides stabilisés avant stockage (perte de 30 à 40% d'eau).

- Réemploi
- Valorisation matière
- Stockage
- Recyclage
- Valorisation énergétique
- Valorisation biologique



*valorisation biologique incluse



*Données SINDRA : valorisation biologique incluse dans la valorisation matière.

OBJECTIF

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose un taux de valorisation matière et organique de **55% en 2020** et de **65% en 2025** pour les déchets non-dangereux et non inertes.

Le VALTOM est à **48,3% avec les inertes** et à **42% sans les inertes** et continue régulièrement à réduire les tonnages de déchets orientés vers le stockage. Le VALTOM se situe en-dessous de la moyenne de la région AURA pour le stockage (-10%) et au dessus pour la valorisation énergétique (+3,6%) ainsi que pour la valorisation matière (+5,8%).

INDICATEURS FINANCIERS

97,78 € HT/t.

de tarification
pour les OMR et DEM

36,36 € HT/t.

de contribution VALTOM
à l'habitant

64,3 € HT/hab.

de coût complet
VALTOM

50 %

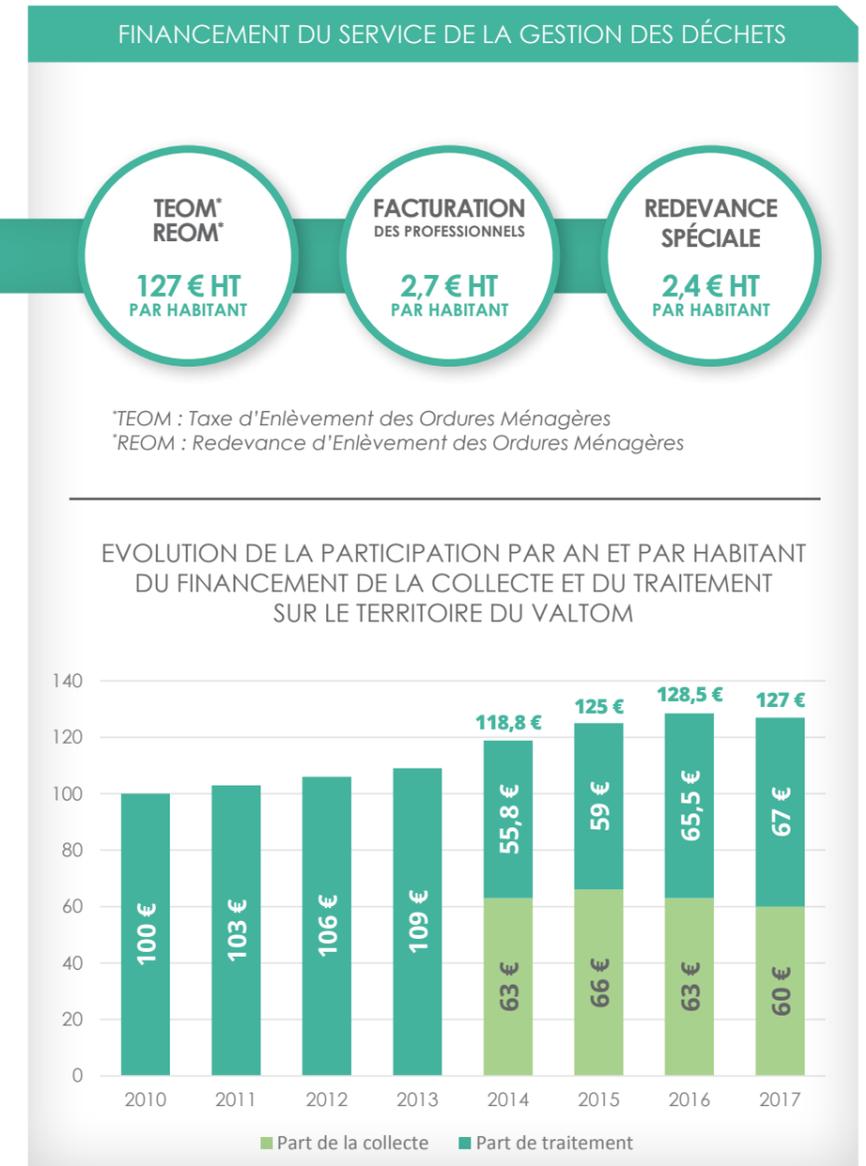
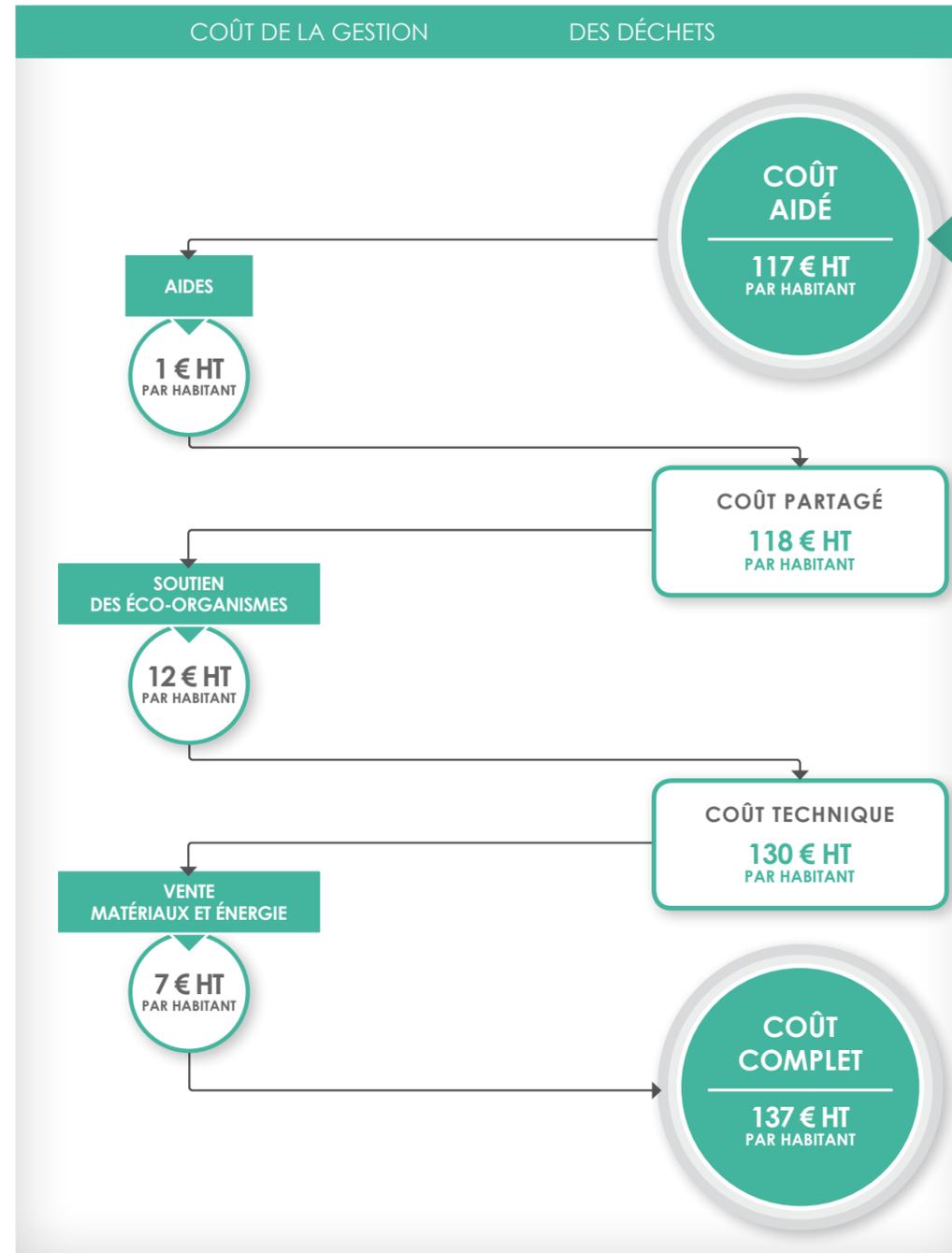
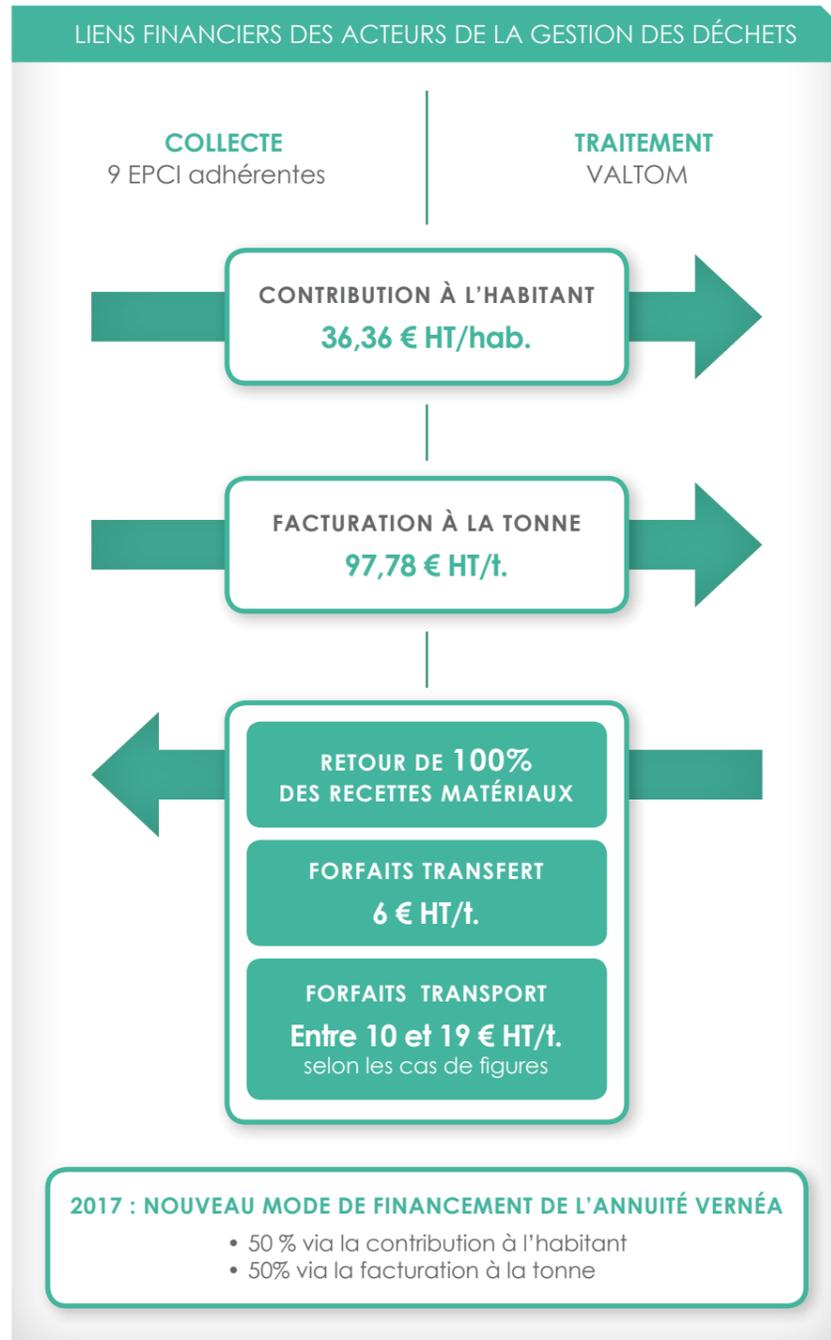
du financement
de l'annuité Vernéa
dans la contribution
à l'habitant

INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

En France, il existe une grande dispersion des coûts liée à la diversité des organisations du service public, aux variations des quantités collectées, aux contraintes de territoire, notamment touristiques, au niveau de prestation du service et au taux d'équipement.

Le coût aidé national moyen du service public de gestion des déchets est de 93 € par habitant. Le "surfinancement" sur le territoire est lié à des recettes matériaux des professionnels beaucoup plus élevées que prévu et des provisions liées à l'évolution du prix de Vernéa et son GER (gros entretien renouvellement).



Coût complet : Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

Coût technique : Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Coût partagé : Coût technique moins les soutiens des sociétés agréées (Eco-emballages, Ecofolio...).

Coût aidé HT : Coût partagé moins les aides.

Coût résiduel : la charge de la collectivité correspondant à son besoin de financement.

INDICATEURS FINANCIERS

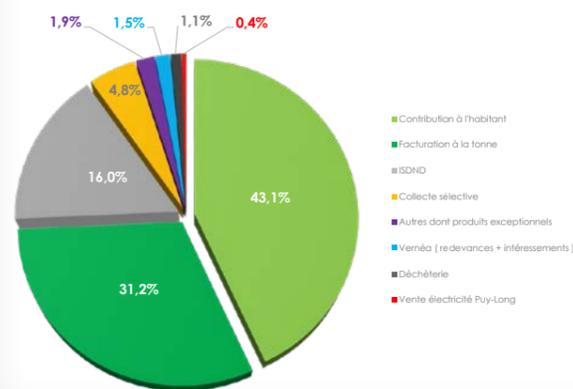
2 - LA STRUCTURE DES CHARGES DU VALTOM

A partir de 2017, la contribution intègre 50 % de l'annuité Vernéa, les autres 50 % figurant dans la facturation à la tonne afin d'arriver à un compromis entre solidarité et incitativité.

RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

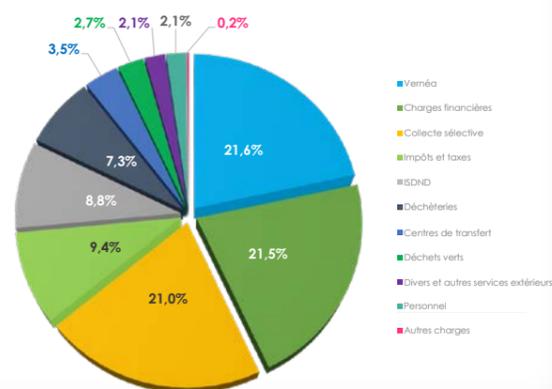
RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

54 269 137 €/hab. -1%/2016



RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

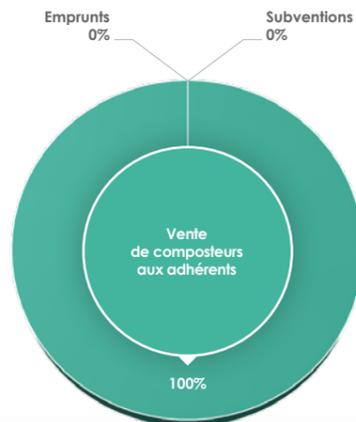
44 407 937 € +2%/2016



RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

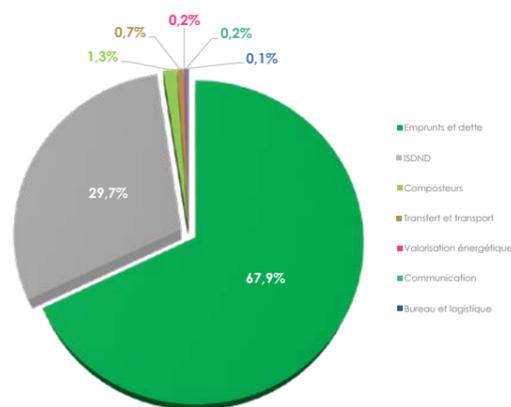
COMPOSITION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

79 853 € -32%/2016



COMPOSITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

11 053 002 € +15%/2016

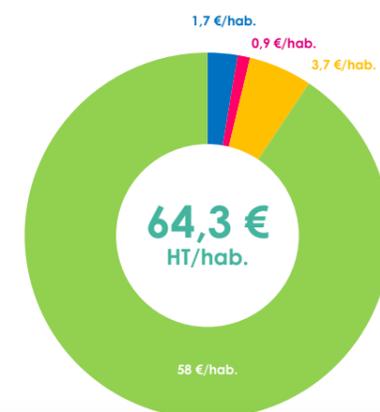


3 - LE COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

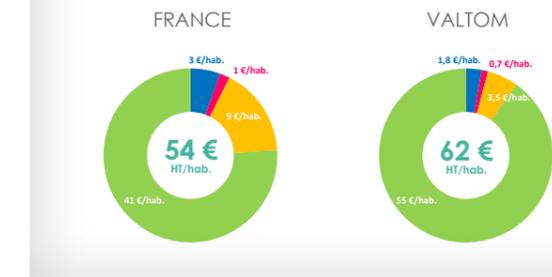
UN COÛT POUR PLUS DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

Le financement du traitement des déchets ménagers est assuré par une partie de la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont s'acquitte l'utilisateur. En France, en 2014, 80% des collectivités affichent un coût de traitement compris entre 35 et 85 € HT par habitant. Les collectivités françaises pratiquant la valorisation énergétique se situent dans la moyenne haute. À l'inverse, les collectivités ayant recours au stockage des déchets bénéficient de coûts moindres.

COÛT COMPLET VALTOM 2017



COMPARATIF COÛT COMPLET 2014



- Charges fonctionnelles
- Prévention
- Transfert et transport
- Traitement

4 - UN COÛT POUR UN SERVICE DE QUALITE

UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Un taux de valorisation des déchets ménagers supérieur à la moyenne nationale et européenne
- Des installations de traitement et de valorisation pérennes, innovantes et respectueuses de l'environnement
- Des performances en conformité avec les objectifs législatifs
- Des projets d'avenir en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique : des panneaux photovoltaïques, la réinjection du biogaz dans le réseau de gaz, un réseau de chaleur pouvant chauffer des habitations, des serres maraîchères, ...

DES RESSOURCES PRODUITES À PARTIR DE NOS DÉCHETS

ÉLECTRICITÉ



52 992 habitants éclairés

ROUTES



3,8 km de routes nationales construites à partir de grâves de mâchefers

COMPOST



+ de 1 400 hectares amendés

MÉTAUX



+ de 12 000 voitures construites



COMMUNICATION



COMMUNICATION

Les 20 ans du VALTOM ont été le fil rouge de la communication conduite par le syndicat tout au long de l'année 2017. Nouveaux supports et grand nombre d'évènements ont permis d'informer, sensibiliser et valoriser les actions du VALTOM et de ses collectivités adhérentes.

1 - UNE NOUVELLE VITRINE WEB

Le nouveau site internet du VALTOM a été mis en ligne en janvier 2017. Celui-ci résulte de la fusion de l'ancien site du VALTOM et du site départemental dédié à la prévention des déchets, www.moinsdedechets.com.

- UN NOUVEL ESPACE PUBLICATIONS
- UN MODULE DE RÉSERVATION DE VISITES
- UN ESPACE PÉDAGOGIQUE
- UN MODULE DE COMMANDE DE COMPOSTEURS

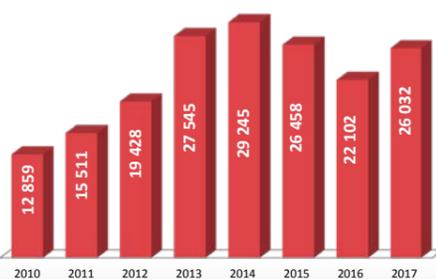


UNE INTERFACE QUI S'ADAPTE À TOUS LES ÉCRANS !

UNE CARTE INTERACTIVE



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VISITES 2010 À 2017



+ D'INFOS

- 4 newsletters en 2017
- 1530 abonnés en moyenne
- 40 actualités mises en ligne

2 - LES SUPPORTS

La nouvelle plaquette « spécial anniversaire » éditée à 1 000 exemplaires



Le VALMAG N°26 « spécial anniversaire » éditée à 6 000 exemplaires



Consultez-les sur valtomm63.fr

3 - LA REVUE DE PRESSE

108 articles

dédiés à la gestion locale des déchets

46 articles

faisant référence au VALTOM

7 reportages TV

dont 2 à échelle nationale (TF1 et France 3)

4 - A LA RENCONTRE DES USAGERS

Les installations de tri et de valorisation des déchets ménagers du territoire du VALTOM sont ouvertes au grand public et aux scolaires.

NOMBRE DE VISITEURS SUR LES INSTALLATIONS DE 2014 À 2017

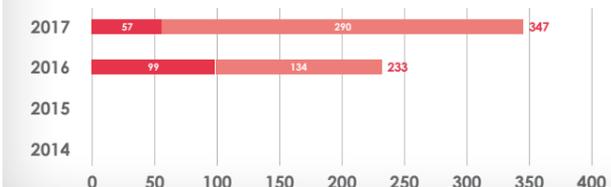
PÔLE DE VALORISATION VERNÉA, CLERMONT-FERRAND



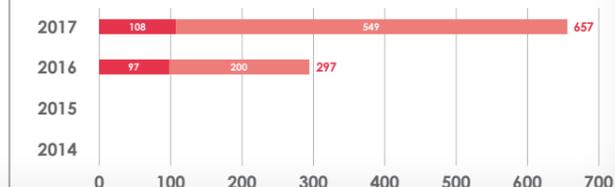
PÔLE DE VALORISATION DU POYET, AMBERT



ISDND DE PUY-LONG, CLERMONT-FERRAND



CENTRE DE TRI ECHALIER PAPREC, CLERMONT-FERRAND



■ Grand public ■ Scolaires

En bref ...
1 570 scolaires en 2017

Ouverture officielle des parcours pédagogiques créés mi 2016 et labellisés par l'Education nationale



COMMUNICATION

5 - DES ÉVÈNEMENTS « ANNIVERSAIRE »

Une quinzaine d'évènements a été organisée sur le territoire afin de valoriser les projets, parmi lesquels :

- Cérémonie de remise du prix de citoyen d'honneur au VALTOM par la commune de Sandiara au Sénégal,
- Les 20 ans du VALTOM avec le club de la presse,
- Signature de la convention de co-compostage avec des agriculteurs locaux,
- Nombreuses animations pendant la semaine du compostage de proximité en avril,
- Signature de la charte des partenaires pour le lancement des parcours pédagogiques sur les installations,
- Valor'D, la journée départementale dédiée à la gestion des déchets,
- Congrès AMORCE.

ZOOM SUR LE CONGRÈS AMORCE À CLERMONT-FERRAND

Suite à un appel à candidatures, le VALTOM a été retenu par l'association Amorce* pour organiser leur 31^{ème} congrès national à Clermont-Ferrand le 18, 19 et 20 octobre 2017.

750 participants

2,5 jours de plénières, ateliers, visites

3 visites techniques « Déchets »
3 visites techniques « Energie »
4 visites touristiques



450 invités

à la soirée de gala à Vulcania

Des cadeaux locaux
(Bon cadeau valable sur le stand des ressourceries, Guide rouge Michelin personnalisé VALTOM)



6 - 1^{ÈRE} CAMPAGNE D'INFORMATION DÉPARTEMENTALE

En 2017, la 1^{ère} campagne d'information et de sensibilisation au tri à l'échelle du territoire du VALTOM voit le jour. Fruit du travail du Réseau des communicants des collectivités adhérentes au VALTOM, elle est consacrée cette année à l'amélioration des performances du tri du verre.

8 collectivités sur 9 ont conduit cette campagne sur leur territoire grâce aux supports suivants :

AFFICHAGE EN ABRIBUS



60 espaces loués

Décliné en concours photo par 2 syndicats

GOOGLE DISPLAY



557 459 diffusions du visuel sur le web
671 clics

+ D'INFOS

Campagne radio
200 passages (NRJ/RVA)

13 articles de presse

Présence
sur les réseaux sociaux

BÂCHES



272 colonnes équipées

AUTOCOLLANTS



consignes de tri

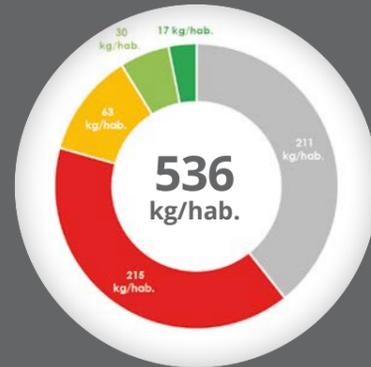
SIGNALÉTIQUE



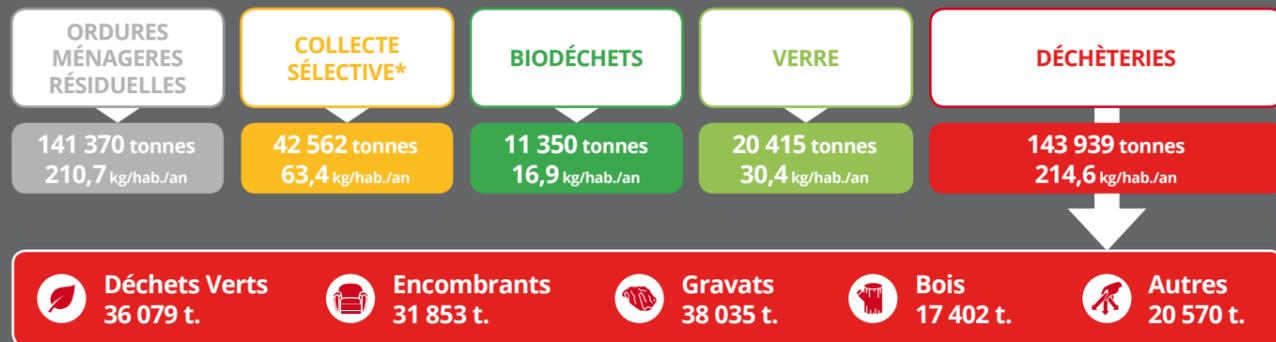
pour colonnes

SYNTHESE

LES GISEMENTS ▶ **359 635 tonnes**
536 kg/hab./an



LA CONTRIBUTION ▶ **127 € HT/hab./an en moyenne**
(collecte et traitement)

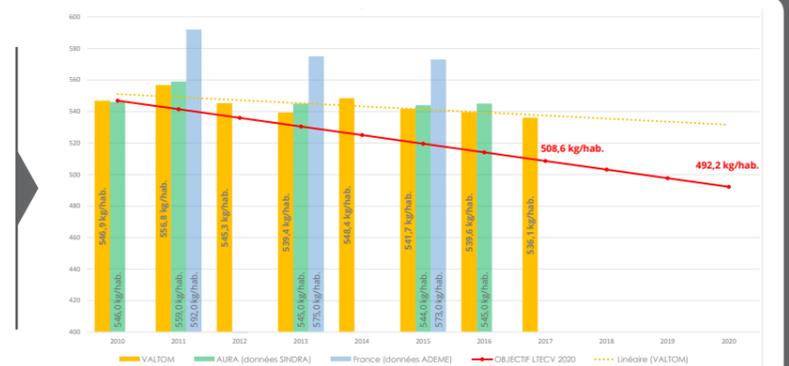


LES OBJECTIFS (LTECV) LOI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

-10% en kg/hab. entre 2010 et 2020

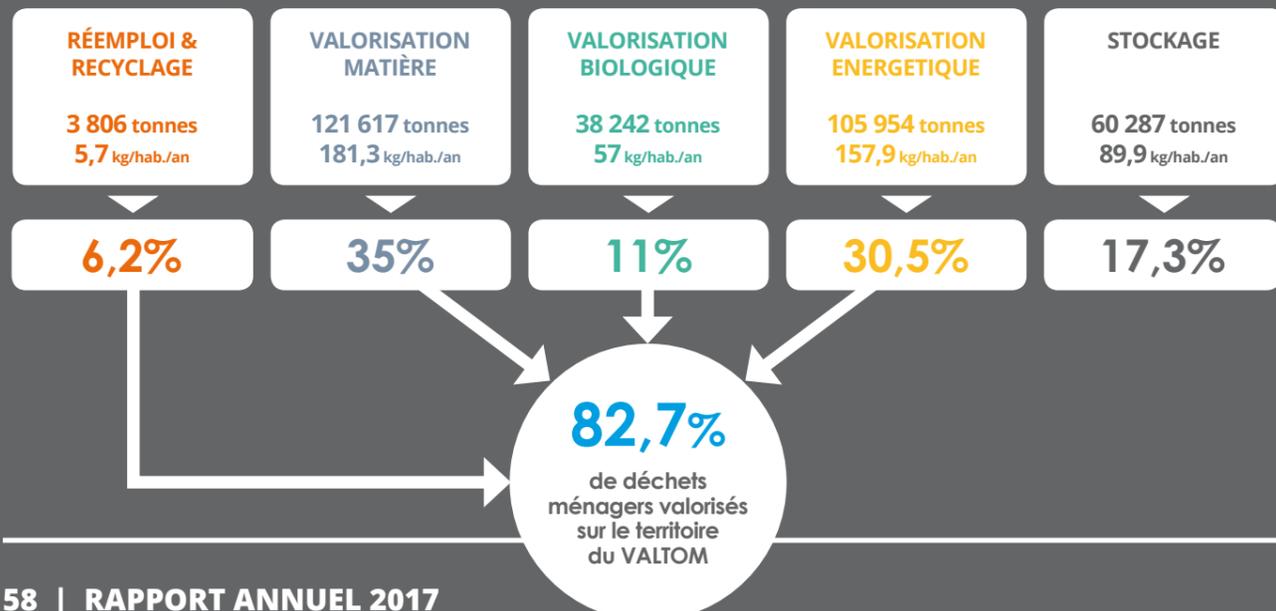
VALTOM : entre 2010 et 2017 : **-1,97%**
AURA : entre 2010 et 2016 : **-0,18%**



LES OUTILS



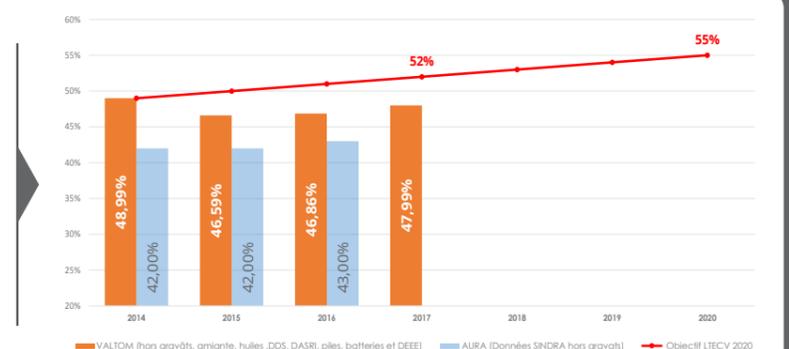
LA VALORISATION



VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (RÉEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION MATIÈRE ET BIOLOGIQUE)

de 55% en 2020 et 65% en 2025

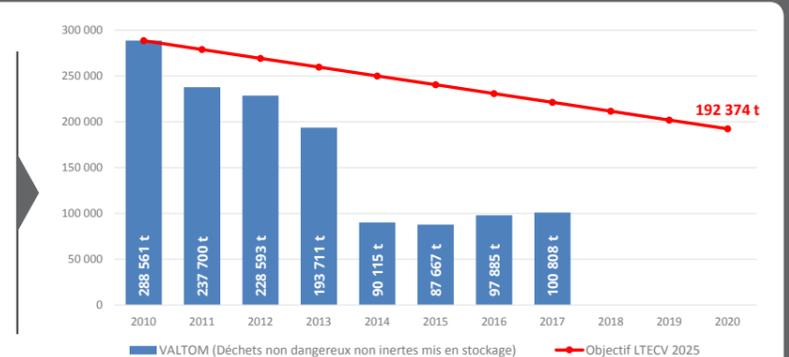
VALTOM 2017 : **47,99%**
AURA 2016 : **43%**



DIMINUTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES MIS EN STOCKAGE

de 30% entre 2010 et 2020
et de 50% entre 2010 et 2025

VALTOM : entre 2010 et 2017 : **-65%**
AURA : entre 2010 et 2016 : **-19%**



RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



VALTOM
Valorisons notre avenir

1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
TÉL. 04 73 44 24 24 - FAX. 04 73 44 24 20
WWW.VALTOM63.FR

